

# La réhabilitation des petites rivières urbaines

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR L'APPORT  
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



Ces fiches ont été réalisées par le groupe de travail sur la réhabilitation des petites rivières urbaines rattaché à la commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques de l'Astee

Cet ouvrage a été réalisé avec  
le soutien financier de :

# Introduction

*Les petites rivières urbaines sont soumises à de fortes pressions du fait de leur histoire. Leur utilisation par les activités artisanales voire industrielles puis l'urbanisation ont conduit à une profonde modification de leurs écoulements, une altération de leurs lits, une dégradation profonde de leurs habitats ainsi que de la qualité de l'eau. Cependant, ces petits cours d'eau très altérés offrent paradoxalement des aménités rares en contexte urbain. Ils constituent à la fois des refuges de biodiversité, des îlots de fraîcheur et des espaces de loisirs et/ou de rencontre et participent ainsi de la qualité de vie de nombreux habitants. Ainsi, leur réhabilitation, de plus en plus fréquente, peut répondre à des enjeux multiples aussi bien écologiques, paysagers que sociaux.*

*Réouvrir une rivière ou restaurer ses berges participe également à transformer ou créer de nouveaux espaces publics dans la ville. Il est alors crucial de construire ces projets en tenant compte des usages et besoins des habitants.*

*C'est pourquoi, après s'être consacré à révéler le caractère multi-bénéfices de la réhabilitation des petites rivières urbaines, (2020), le groupe de travail « Réhabilitation des petites rivières urbaines » de l'Astee s'est mobilisé autour de l'apport des sciences humaines et sociales à ces projets (2022-2025).*

*Animé par Marie-Anne Germaine, professeure de géographie à l'Université Paris Nanterre, ce groupe réunit des membres issus de syndicats de rivière, d'agences de l'eau, de bureaux d'étude, d'universités et de laboratoires de recherches couvrant plusieurs champs disciplinaires et périmètres géographiques. Deux stagiaires, Grégoire Ramé et Chenaz Echati et une chargée de projet, Elise Chatelot, les ont accompagnés pour recenser des retours d'expériences permettant de rendre compte de la mobilisation de différents acteurs, outils, démarches au cours de l'élaboration puis de la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation d'une petite rivière urbaine.*

*Ce regard nourri par les SHS conduit à repérer l'intérêt (1) de rassembler très tôt une pluralité d'acteurs et d'expertises dans l'élaboration des projets, (2) d'élargir les échelles de travail pour sortir du chenal et intégrer des enjeux liés aux usages et à la gestion des berges voire du fond de vallée, et (3) de prêter attention à la production de nouveaux paysages qui vont influencer sur la relation des populations à la rivière.*

*Ce travail a donné lieu à la réalisation de 9 fiches qui constituent le présent document. Chacune d'entre elles s'organise de la manière suivante :*

- 1. Caractéristiques générales du projet avec une carte de localisation permettant de situer le segment de rivière concerné dans le contexte urbain*
- 2. Description des différentes temporalités du projet sous la forme d'une frise chronologique. Celle-ci est organisée autour de quatre étapes depuis l'émergence du projet, sa conception, la période de travaux mais aussi la phase post-travaux. À chaque temporalité, il s'agit de rendre compte des acteurs impliqués (rôles, collaborations, etc.), des espaces (lit, berges, plaine alluviale) sur lesquels la réflexion est conduite afin d'observer les éventuels décalages (entre acteurs) ou changements (dans le temps) d'échelles. Enfin, les outils (de communication, concertation, etc.) déployés sont indiqués*
- 3. Des transects illustrés rendant compte de l'organisation du paysage restauré à différents points du segment restauré. Accompagnés de photographies, ces transects illustrent les caractéristiques de chaque site (accessibilité de l'eau, aménagement des berges, végétation, etc.) et donnent à voir le paysage concret produit par les partenariats, les négociations ou les conflits entre acteurs évoqués plus tôt. A noter que les fiches concernant les rivières Bièvre, Croult et Yzeron ne contiennent pas de transects.*

*Ces fiches ont été réalisées à partir de visites de terrain sur les sites étudiés (description des paysages et aménagements réalisés inspirée des travaux sur la connectivité hydrosociale\*), d'entretiens avec les porteurs de projets et de l'analyse des documents associés.*

\*Germaine M.-A., Rabia A., Woh N., 2021, Caractériser la connectivité sociale des petites rivières urbaines : l'exemple du Morbras (Ile-de-France), Rapport annuel du PIREN Seine ; Germaine M.-A., Temple-Boyer E., 2022 Un diagnostic de connectivité sociale pour appréhender les potentialités d'usages des petites rivières urbaines : exemple du Croult et du Petit Rosne (Ile-de-France), L'Espace géographique, Vol. 3, 212-237

## AUTEURS ET CONTRIBUTEURS

### Animatrice du groupe de travail de l'Astee sur la réhabilitation des petites rivières urbaines

Marie-Anne GERMAINE, Université Paris-Nanterre

### Ont directement contribué à la rédaction des fiches

Justine CAGNANT, Communautés de Communes Sud Territoire de Belfort

Hervé CARDINAL, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)

Éric CHANAL, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

Benoît CLAIR, Syndicat de rivière - Bassin de la Tille (SITIV et SITNA)

Fabrice FORISSIER, Communautés de Communes Sud Territoire de Belfort

Judith FRYDMAN, Association "Des ricochets sur les pavés"

Morgane GUENEC, Ville de Lannion

Matthieu HERVE, SAGYRC Syndicat de l'Yzeron

Cyril LAPLACE, SAGYRC Syndicat de l'Yzeron

Mélanie LEBAS, EPA Euroméditerranée

Mathias LOUIS, Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT)

Emmanuel PRANAL, Syndicat de l'Orge

Edouard RAULINE, EPA Euroméditerranée

Amélie SPENLIHAUER, Communautés de Communes Sud Territoire de Belfort

Maryline VERNET, Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Betty CACHOT, Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT)

Grégoire RAME et Chenaz ECHATI, Université Paris-Nanterre

Élise CHATELOT et Marie-Caroline TIFFAY, Astee

### Membres du groupe de travail de l'Astee sur la réhabilitation des petites rivières urbaines

Mathilde BAUDRIER, Association ESPACES

Marie BERDOULAY, Métropole du Grand Paris

Julien BIGUE, ARRA2 - Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne

Éric CHANAL, SIAH du Croult et du Petit Rosne

Marilyse COTTET, École Normale Supérieure de Lyon

Marion DELARBRE, Mairie de Paris

François DELORME, Saint-Étienne Métropole

Alain DUPLAN, Métropole de Lyon

Cédric FAGOT, Azellus-Iriscop

Séverine FERRER CORRE, Agglomération d'Agen

Hyacinthe HOPFNER, Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud

Michel LAFFORGUE, Suez Consulting

Mehalia MEDJAHED, Xylem France

Meriem MEKNACI, Association ESPACES

Jean-Baptiste NARCY, ASca / AgroParisTech

Josée PERESS, Office Français de la Biodiversité

Ronan QUILLIEN, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Sylvain RODE, Université de Perpignan

Gaële ROUILLE-KIELLO, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

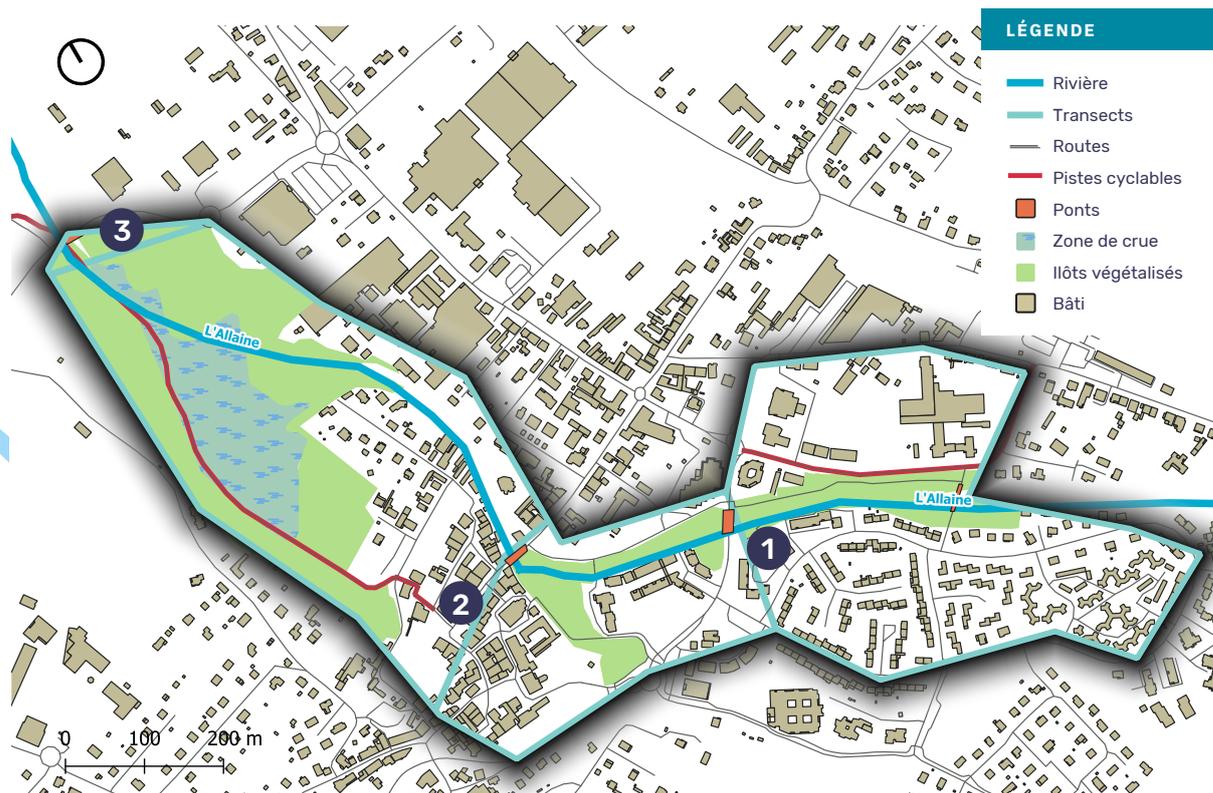
Nathalie SUREAU-BLANCHET, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Sandrine TRAISNEL, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Nicolas VALÉ, ARRA2 - Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne

Antoine WEROCHOWSKI, Région Bourgogne-Franche-Comté

# Réhabilitation de l'Allaine dans le centre-ville de Delle



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Rhône-Méditerranée et Corse
RÉGION(s)	Bourgogne-Franche-Comté
DÉPARTEMENT(s)	Territoire de Belfort
COMMUNE(s)	Delle
LIEU	Centre-ville - ZAC Delle

## LE COURS D'EAU

<b>NOM</b>	<b>L'Allaine</b>
<b>TYPE DE MILIEU CONCERNÉ</b>	Cours d'eau en centre-ville, proximité de l'ancien pôle industriel de l'aire urbaine du Territoire de Belfort (zone des Brétiloux)
<b>DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL</b>	4,22 m <sup>3</sup> /s
<b>LARGEUR MOYENNE</b>	5 m – 20 m
<b>SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT</b>	310 km <sup>2</sup>
<b>CLASSEMENT DU COURS D'EAU</b>	1 <sup>ère</sup> catégorie

## L'OPÉRATION

<b>Type d'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de trois seuils infranchissables</li> <li>• Création d'un lit d'étiage pour réduire l'impact des sécheresses</li> <li>• Augmentation de la section hydraulique du cours d'eau et création de zones d'expansion des crues pour réduire le risque inondation</li> <li>• Remplacement de la passerelle piétonne et réaménagement des berges</li> </ul>
<b>Foncier</b>	Public et Privé
<b>Enjeux écologiques</b>	Continuité écologique
<b>Enjeux socio-économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le risque d'inondation</li> <li>• Création de liaisons douces</li> </ul>
<b>Opportunité d'intervention ou motivation initiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétaliser le centre urbain</li> <li>• Redynamiser le centre-ville</li> <li>• Renaturer le cours d'eau</li> </ul>
<b>Date de début des travaux</b>	2014 (première tranche) – 2021 (deuxième tranche)
<b>Date de fin des travaux</b>	2016 (première tranche) – 2023 (deuxième tranche)
<b>Linéaire concerné par les travaux</b>	1600 ml
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) et le Département du Territoire de Belfort (co-maître d'ouvrage pour la Phase 1)

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	26 avril 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission GEMAPI à CCST</li> <li>• Technicienne GEMAPI à CCST</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	Imprévus liés au passage d'une crue automnale provoquant la destruction des nouvelles banquettes minérales créées en remblai dans le lit pour diversifier les écoulements avec arrêt de chantier
<b>Coût total des travaux</b>	<p><b>Première tranche : 921 900 € HT études et frais divers inclus (839 000 € HT travaux seuls)</b></p> <p><b>Deuxième tranche : 573 423 € HT études et travaux (523 221 € HT travaux seuls)</b></p>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	<b>Prise en charge par AERMC - CCST - Commune de Delle (passerelle piétonne uniquement)</b>

La réhabilitation de l'Allaine s'inscrit dans un objectif hydraulique (réduire les crues) et écologique (restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique de l'Allaine). Porté par la Communauté de communes Sud Territoire, le projet global s'étend sur 1,6 km de linéaire et a été conduit en deux phases successives. Il s'est appuyé sur une volonté politique forte des élus communautaires désireux d'améliorer, d'une part, la qualité des milieux aquatiques et, d'autre part, le cadre de vie et la sécurité (réduction des inondations) des habitants. Le projet a été soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

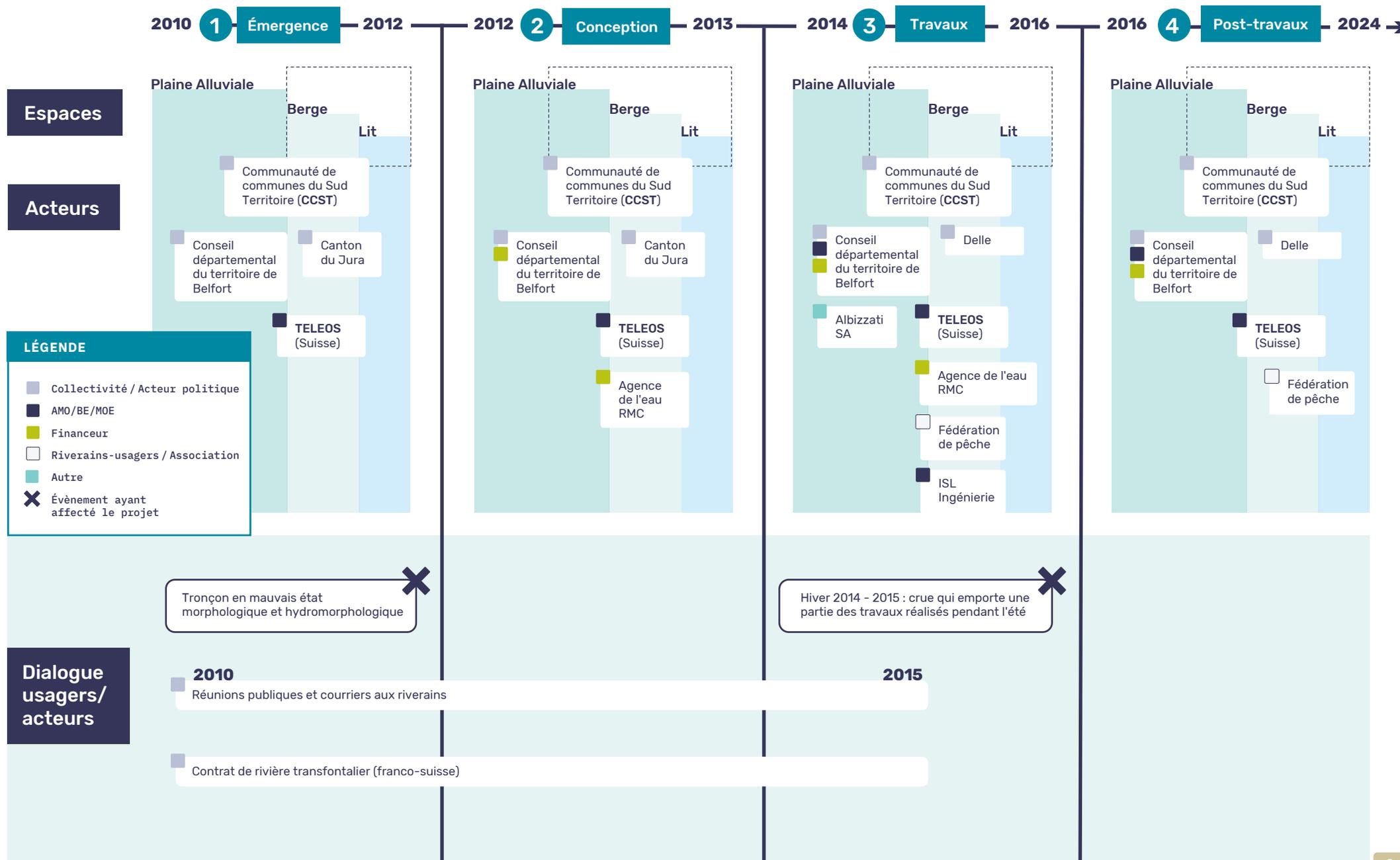
Dans la traversée urbaine, la rivière était chenalisée et rectiligne : elle présentait des habitats homogènes et cloisonnés par la présence de trois seuils infranchissables. Pourtant, la rivière présentait un bon potentiel écologique avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire : le chabot, la lamproie de Planer et le blageon.

Avant le démarrage des travaux, la CCST a communiqué auprès de la population afin de les associer au projet. Des réunions publiques ont été organisées, la CCST a envoyé des courriers postaux. Elle a par ailleurs utilisé les réseaux sociaux pour informer la population de l'avancement des travaux. Cette communication a été très positive car elle a favorisé l'adhésion de la population au projet. L'ensemble du projet a fait l'objet d'une valorisation sous forme de vidéos portées par la CCST et l'inauguration officielle du site restauré par le président de la CCST.

Désormais les habitants profitent différemment de la rivière, les travaux ont permis de recréer un espace de promenade et de loisirs (pêche...). Le réaménagement de la rivière est également bénéfique pour la faune. On observe notamment certaines espèces d'oiseaux, qui se sont installées. Il est prévu de réaliser des inventaires réguliers faune/flore de ces tronçons restaurés. Le but est en effet de pouvoir apprécier les bénéfices écologiques des travaux.

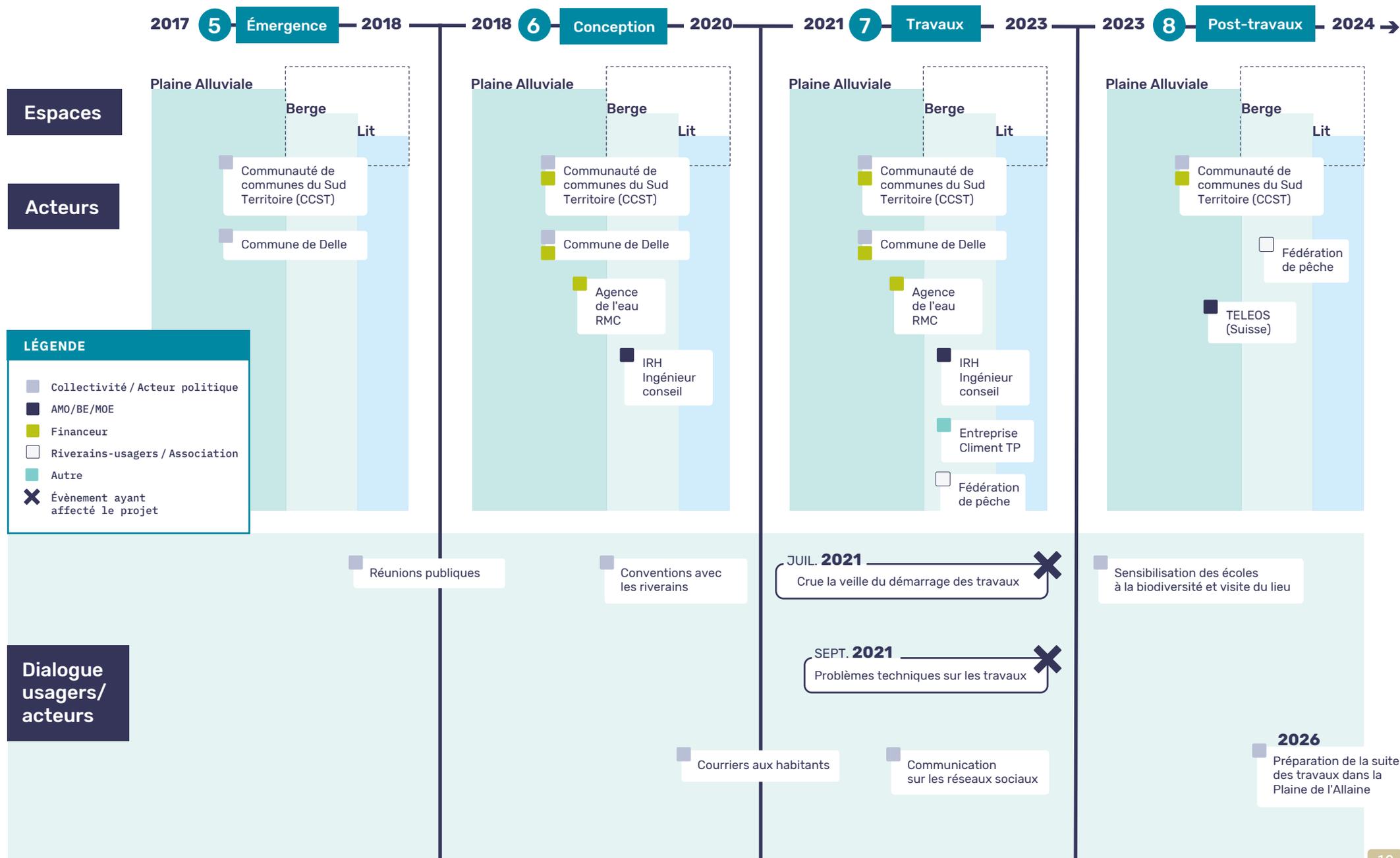
Le service GEMAPI de la CCST va prochainement engager une étude de restauration de la rivière dans un secteur agricole, entre Delle et Grandvillars, cherchant à développer une concertation avec les agriculteurs sur leurs attentes et les contraintes foncières.

## ALLAINE-PHASE 1



- 1** Au début des années 2000, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Territoire de Belfort et le Canton du Jura ont missionné le Bureau d'étude ISL Ingenierie pour effectuer un diagnostic environnemental global du bassin versant de l'Allaine qui a servi à l'élaboration d'un premier contrat de rivière transfrontalier pour la période 2010-2015. Dès 2014, les élus de la ville de Delle ont envisagé la restauration du tronçon de l'Allaine au cœur du centre-ville.
- 2** Afin d'intégrer les habitants au projet, celui-ci a débuté par des questionnaires et des réunions publiques. Pour les habitants, l'un des points essentiels du projet devait être la sauvegarde du cadre de vie (la biodiversité citée concerne les canards et hérons nourris et observés par les enfants et leurs grands-parents) ainsi que la protection contre les inondations. Les objectifs et le déroulé des travaux ont été présentés via différents canaux (bulletins d'information, réseaux, animations).
- 3** La première phase de travaux s'est déroulée en 2014 sur les parties amont et aval de Delle. Sur la partie amont, dans la traversée urbaine, les travaux ont consisté à supprimer deux seuils empêchant la circulation de la faune et des sédiments. Sur la partie aval (zone des Brétiloux), des méandres ont été créés. Ces travaux ont permis d'améliorer les habitats et de favoriser le retour de la biodiversité mais aussi de réduire le risque inondation grâce à la création d'une zone d'expansion des crues. Durant ces travaux, une importante crue est survenue et a endommagé une partie des aménagements réalisés (notamment les banquettes végétales). L'entreprise de travaux a du réintervenir sur le cours d'eau en 2015.
- 4** Un suivi piscicole post-travaux a été réalisé par la Fédération de pêche, complété par un suivi « Insectes » réalisé par Teleos.

## ALLAINE-PHASE 2



- 5** | En 2018, la CCST s'est vu confiée la compétence GEMAPI. La collectivité a souhaité continuer les travaux commencés sur la ville de Delle, sur la partie médiane (centre-ville).
- 6** | Pour cela, elle a décidé de lancer de nouvelles études dès 2018 afin de lancer les travaux rapidement.
- 7** | La seconde phase de travaux concerne la traversée du centre-ville par la rivière. Les travaux ont démarré en 2021 pour s'achever en 2023. Le dernier seuil a été supprimé. Le lit a été travaillé avec la création d'un lit d'étiage pour limiter l'impact des sécheresses tandis que la section hydraulique a été augmentée pour limiter les inondations. Cette seconde phase a aussi inclus des travaux paysagers avec le retalutage des berges et l'ensemencement d'une végétation herbacée.
- La passerelle, très utilisée par les habitants et constituant une liaison importante dans la ville, a été remplacée et rehaussée pour ne pas gêner l'écoulement de l'eau.
- La CCST a valorisé ces travaux par la réalisation de plusieurs vidéos donnant la parole aux différents acteurs ayant participé à ce projet. La plus longue (près de 7min) présente l'intégralité des travaux tandis que quatre autres vidéos plus courtes reviennent sur des moments phares du projet comme le lancement des travaux, la pêche électrique réalisée pour faire un état des lieux des poissons avant les travaux puis une pêche de sauvegarde pour les déplacer en aval, le remplacement de la passerelle et l'inauguration des travaux. La diversité des acteurs prenant la parole (élus, service GEMAPI, services techniques, fédération de pêche) permet de rendre compte de la multiplicité des objectifs visés.
- 8** | Un suivi piscicole post-travaux a été réalisé par la Fédération de pêche, Téléos a également été mandaté pour mener un suivi « Insectes ».
- Depuis 2023, la CCST prévoit à l'horizon 2026-2027 des travaux sur la totalité du linéaire de l'Allaine sur le territoire de la collectivité. La rédaction du cahier des charges est prévue pour 2024/2025 et l'élaboration du programme de travaux en 2025-2026. Par ailleurs, les agents effectuent des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes sur la biodiversité et font découvrir le tronçon aménagé à titre d'exemple.
- On observe une faune et une flore plus diversifiée qu'auparavant ce qui traduit une biodiversité restaurée ainsi une reconquête du centre urbain par la nature.

Aval



Amont

RIVE GAUCHE

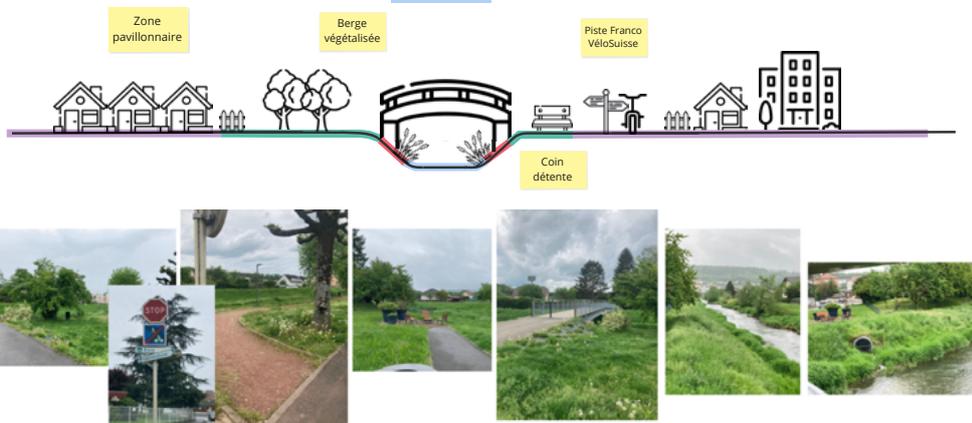
RIVE DROITE

Allaine

Occupation des Sols

1

Aménagements suite au projet



RIVE GAUCHE

RIVE DROITE

Allaine

Occupation des Sols

2

Aménagements suite au projet



RIVE GAUCHE

RIVE DROITE

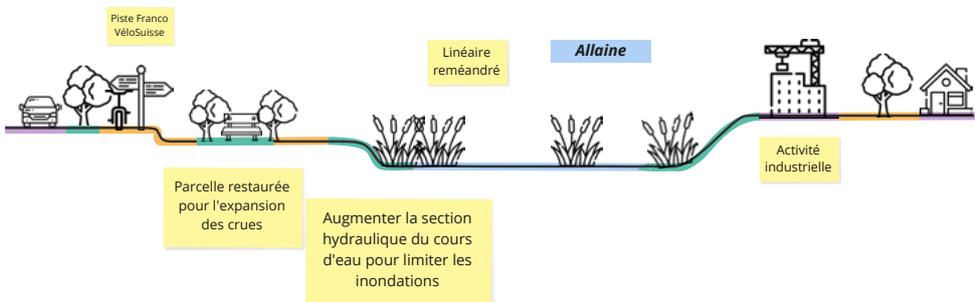
Linéaire reméandré

Allaine

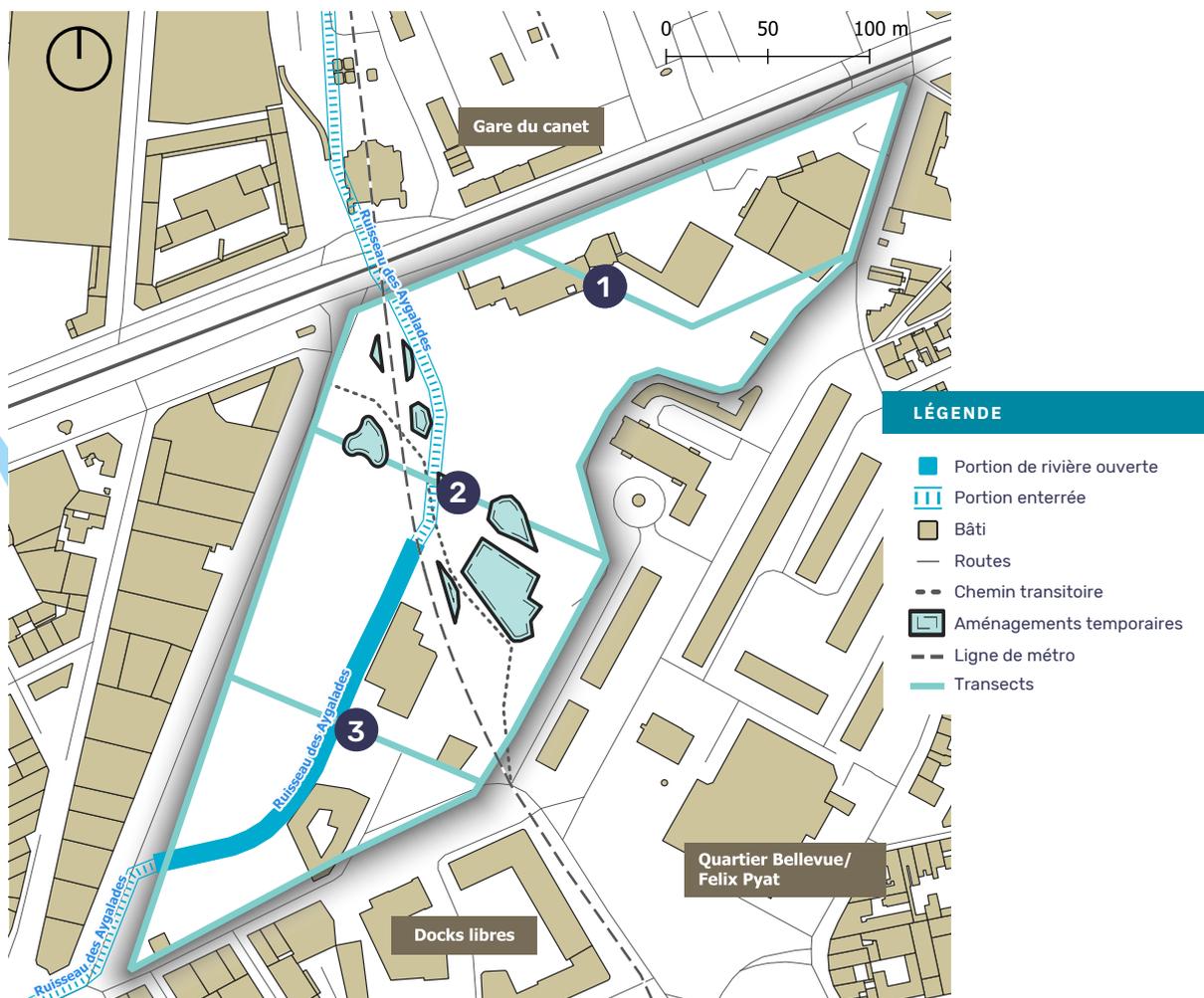
Occupation des Sols

3

Aménagements suite au projet



# Réhabilitation du ruisseau des Aygalades au Parc Bougainville : renouvellement urbain et réappropriation associative



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Rhône-Méditerranée et Corse
RÉGION(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
DÉPARTEMENT(s)	Bouches-du-Rhône
COMMUNE(s)	Marseille (870 000 hab en 2020)
LIEU	Parc Bougainville

## LE COURS D'EAU

<b>NOM</b>	<b>Le ruisseau des Aygalades</b>
<b>TYPE DE MILIEU CONCERNÉ</b>	Cours d'eau côtier
<b>DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL</b>	< 0,11 m <sup>3</sup> /s
<b>LARGEUR MOYENNE (AVANT ET APRÈS TRAVAUX)</b>	4m avant travaux / lit en eau de 4m après travaux mais lit majeur étendu à 15m
<b>SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT</b>	52 km <sup>2</sup>
<b>CLASSEMENT DU COURS D'EAU</b>	MEFM

## L'OPÉRATION

<b>Type d'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstitution du matelas alluvial</li> <li>• Suppression des contraintes latérales (seulement rive droite)</li> <li>• Entretien de rivière</li> <li>• Rétablissement et gestion de la ripisylve</li> </ul>
<b>Foncier</b>	Le foncier qui n'appartenait pas à la ville de Marseille a été racheté par l'Établissement Public Foncier (EPF) et/ou l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM)
<b>Enjeux écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruissellement, érosion, pollution diffuse dans le bassin versant</li> <li>• Qualité de l'eau des milieux aquatiques</li> <li>• Dépollution des sols</li> </ul>
<b>Enjeux socio-économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Cadre de vie et paysage</li> <li>• Création d'aménagements urbains (jeux, cheminements, espaces verts...)</li> </ul>
<b>Opportunité d'intervention ou motivation initiale</b>	Rénovation d'une friche urbaine industrielle par l'EPA Euromed
<b>Date de début des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017 (1<sup>ère</sup> phase d'aménagement provisoire)</li> <li>• Nov. 2021 - sept. 2023 (Livraison 1<sup>ère</sup> phase)</li> <li>• Début 2025 - fin 2027 (phase 2)</li> </ul>
<b>Linéaire concerné par les travaux</b>	215 m de réhabilitation au sein d'un parc de 4ha
<b>Maître d'ouvrage</b>	Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée - EPAEM

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	27 avril 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargée de la concertation pour EUROMED</li> <li>• Membre du bureau des guides du GR2013 et coordinateur au sein du collectif des Gammars</li> <li>• Chef de projet MOA, direction de l'aménagement EUROMED</li> <li>• Agence Biotec</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<p>La réhabilitation du ruisseau des Aygaldes est un projet singulier par sa durée, le nombre important d'acteurs impliqués ainsi que les ambitions de la maîtrise d'ouvrage en termes de co-construction.</p> <p>On observe deux dynamiques : la concertation portée par EUROMED (Parc de Bougainville) et la réappropriation de la rivière (plus en amont initialement) par un ensemble d'acteurs associatifs culturels locaux réunis au sein du collectif des Gammars.</p>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>38,5 M€HT dont 3,99 M€ HT pour la seule restauration du ruisseau (500 000€ pour les aménagements provisoires)</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	<b>Entre 100 000 et 200 000€ (soit entre 0,25 et 0,5% du budget total) pris en charge par EUROMED</b>

Dans le cadre du plan Euromed 2, commencé en 2007 et visant l'aménagement de près de 170 hectares dans la ville de Marseille, l'EPA Euroméditerranée a lancé le projet du Parc Bougainville (4 ha). Ce projet est la première étape d'un grand projet de restauration d'un site industriel très dégradé. Il vise la création d'un espace vert très attendu dans un quartier qui en manque, d'où la décision de mettre l'accent sur la participation habitante, et constitue la première étape d'un chantier plus ambitieux de création du parc du ruisseau des Aygaldes (20 ha) situé en amont à l'emplacement de l'ancienne gare du Canet (25 ha). L'extension du périmètre Euromed 2 le long du ruisseau des Aygaldes vers les 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements pousse la maîtrise d'ouvrage à intégrer la contrainte inondations qui découle des projets de réaménagement autour de ce fleuve côtier.

La décision de créer un parc à cet emplacement vient donc d'une part du désir d'Euromed de valoriser une parcelle non-constructible à proximité immédiate du ruisseau et d'autre part d'assurer que les lots en marge des parcelles soient rendus constructibles (notamment sur la zone du Canet).

Le parc a en effet vocation à servir d'ouvrage de régulation hydraulique de grande capacité avec des zones d'expansion des crues permettant de stocker les eaux d'inondation ainsi que des noues permettant d'éviter tout rejet dans le réseau urbain. Si cette gestion des inondations s'accompagne bien d'une réhabilitation du ruisseau, elle reste limitée au sein du parc Bougainville.

Pour beaucoup d'habitants, la réhabilitation joue avant tout un rôle paysager. Le réaménagement va d'ailleurs de pair avec un discours de « redécouverte » du ruisseau des Aygaldes. Avec de larges portions enterrées et une pollution importante « *beaucoup [d'habitants] pensent plutôt à des caniveaux ou à des égouts [qu'à une rivière]* » (chargée de projet Euromed). Lors de la phase de concertation, le réaménagement des berges du ruisseau découle d'ailleurs plus d'une proposition des bureaux d'études que d'une demande habitante. Ces derniers étant plus attachés aux aménités du parc qu'aux qualités écologiques du ruisseau.

Euromed joue un rôle important dans l'étude et la reconnaissance du ruisseau des Aygaldes avec l'élaboration d'un PPRI complet en 2019 et la réalisation de plusieurs enquêtes de qualité de l'eau entre 2016 et 2023, « *D'un seul coup, on s'est mis à repenser la rivière jusqu'à sa source* » (chargée de projet Euromed).

Parallèlement à cette dynamique, des acteurs locaux (structures associatives, réseau d'entreprises, artistes, chercheurs et habitants) se sont réunis depuis 2019 au sein du Collectif des Gammars pour prendre soin de la rivière. Il s'appuie en particulier sur les animations mises en oeuvre par le Bureau des guides 2013 depuis 2008 autour de la rivière (balades urbaines, publication du « *livre du ruisseau* », organisation d'une expédition artistique intitulée la « *remontée du ruisseau* » en 2017 ; création d'un rdv mensuel « *dimanche aux Aygaldes* » depuis 2018 ; Fête du ruisseau depuis 2021). Ce collectif met en avant les savoirs locaux sur la rivière. Les acteurs mobilisés dans ce collectif revendiquent une relation forte des populations à la rivière et l'existence de pratiques à préserver.

---

L'ensemble de ces initiatives a conduit à ce que l'EPAGE HUCA intègre la rivière en 2022.

---

En parallèle et dans un contexte urbain dense, pauvre et très dégradé, l'EPA a fait le choix d'un programme ambitieux de co-construction du projet avec les riverains, pour faciliter un processus de renouvellement urbain craint par beaucoup dans le quartier<sup>1</sup>. Malgré l'importante communication et la tenue des réunions dans des locaux du quartier, cette phase de consultation a peiné à mobiliser avec environ 145 participants cumulés. Les personnes en charge de cette concertation évoquent, entre autres, la durée de concertation (un peu plus de deux ans) et sa complexité (près de 10 ateliers).

Sans aborder les détails de cette consultation (voir chronologie), il s'agit de mettre en avant un exemple des conflits rencontrés et des arbitrages réalisés par l'EPA.

Le premier porte sur l'opposition entre sécurisation et accessibilité du parc. Le projet propose une connexion forte entre la cité Bellevue et le métro Bougainville au travers d'un cheminement dans les emprises du parc (voir carte). Pendant les travaux, des aménagements transitoires, comme la mise en place d'un éclairage public, ont permis d'améliorer et de sécuriser ce cheminement. Mis en place par l'EPA Euromed, ces installations résultent de la concertation préalable qui s'est tenue de mars à juillet 2016 et qui portait exclusivement sur ces aménagements. Installés de juillet 2017 à janvier 2021, ces aménagements font cependant craindre à certains des participants qu'une ouverture tardive du parc favorise les nuisances liées au trafic de drogue tandis que d'autres désirent garder le parc ouvert tard pour faciliter leurs déplacements correspondant aux horaires du métro.

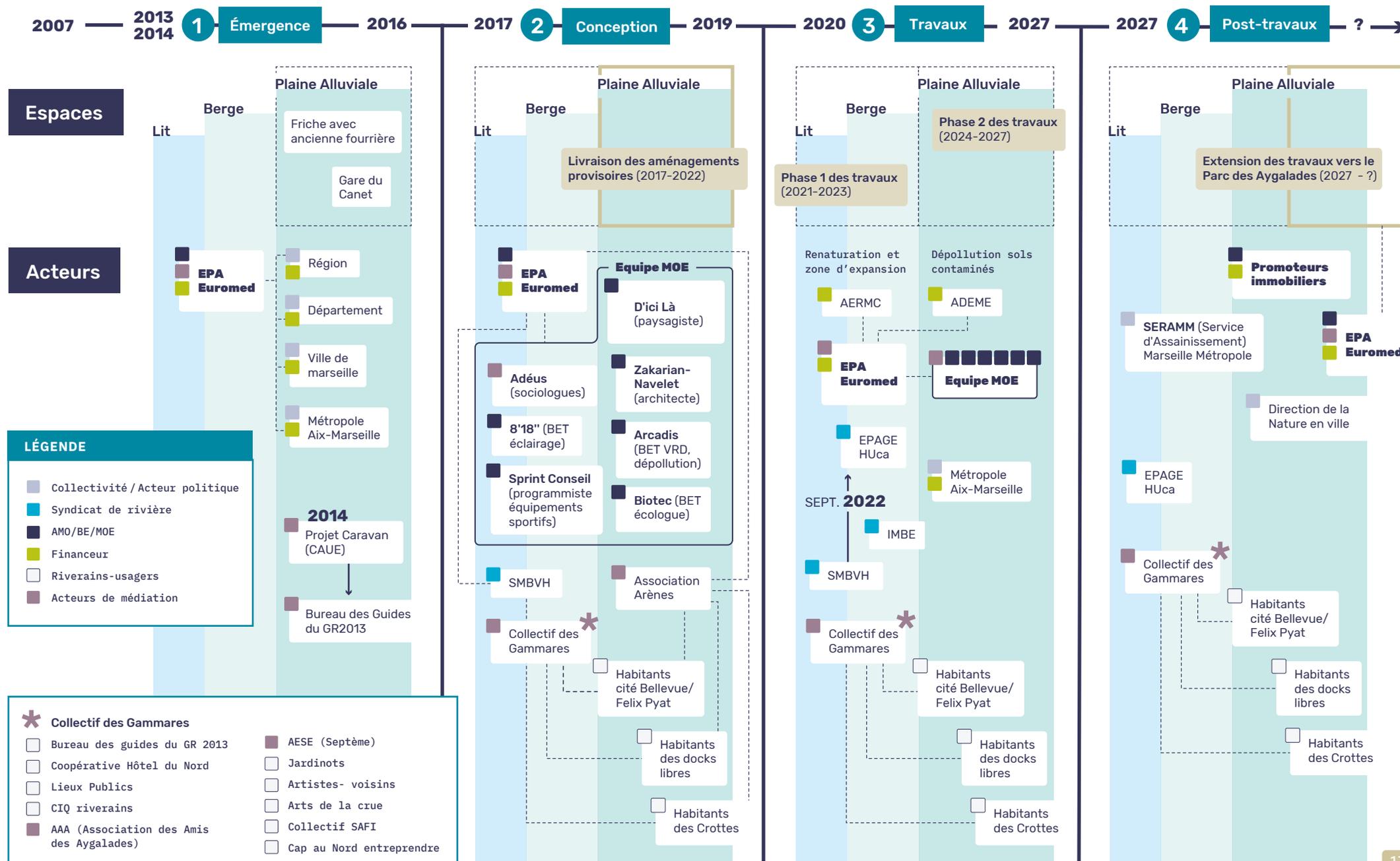
La gestion du risque d'inondation impose par ailleurs de pouvoir fermer le parc lors d'épisodes de crue. Un autre point de tension porte sur le « *Saut de loup* » le long du boulevard Briançon (voir transect **3** rive droite) composé d'une esplanade et d'un fossé en contrebas. A l'origine pensé comme une noue permettant de gérer à la fois les eaux pluviales et les limites du parc sans qu'il y ait besoin d'installer de grilles, cet aménagement est aujourd'hui contesté par les services de la police municipale qui craignent que des personnes puissent s'installer dans le parc ou le traverser. Tous ces points de tensions soulèvent la question du rôle que doit jouer le parc : lieu de passage ou « *zone tampon* ».

Au contraire, les espaces à construire, eux, ne sont pas portés à consultation. Euromed poursuit une logique de construction et doit assurer 30% du logement neuf à Marseille. Euromed doit par ailleurs équilibrer son budget sur la parcelle via le lotissement des parcelles périphériques qui impose un fonctionnement économique en macro-lots qui conditionne de fait la forme finale du parc.

---

1. Reveillere, Charles. « "Demain c'est loin, et aujourd'hui c'est déjà trop tard" : vivre et gouverner le délogement dans deux espaces populaires en attente de rénovation urbaine ». Thèse de doctorat, Paris, 2022.

# RUISSEAU DES AYGALADES - PHASE 1



1

Le projet est avant tout porté et lancé par l'EPA Euromed qui **assure conjointement le rôle de financeur, de MOA et de médiateur**. Il s'intègre dans le plan Euromed 2 lancé depuis 2007. La parcelle de 4 hectares, en aval de la gare du Canet, est pensée comme un projet pilote en préparation des travaux sur le parc du ruisseau des Aygalades (20 hectares de parc pour une parcelle de 25 hectares).

En parallèle de ce projet, un **réseau associatif important (collectif des Gammares)** s'organise, visant à redécouvrir et se réapproprier le ruisseau des Aygalades pour en prendre soin. Celui-ci regroupe des acteurs anciens composés de riverains (comité inter quartier - CIQ - riverains<sup>2</sup>) et des acteurs nouvellement connectés à la rivière (Bureau des guides, associations artistiques et culturels) que la mairie a proposé d'installer dans une ancienne savonnerie désaffectée située en rive gauche du ruisseau alors abandonné : la Cité des Arts de la Rue. La proximité géographique de la rivière amène ces acteurs à développer un intérêt pour celle-ci au travers diverses approches (artistique, militante, pollution...). Ces associations sont surtout actives dans la partie plus en amont du ruisseau (Septème).

2

La phase de conception est la plus dense puisqu'elle vise une co-construction du projet avec les riverains. Pour celle-ci, l'EPA s'entoure en AMO de l'association Arène, qui coanime la concertation.

La **concertation préalable** propose un carnet de référence pour les aménagements provisoires ainsi que des recommandations pour les aménagements définitifs. C'est à partir de celles-ci que les 5 groupements paysagistes préparent leur dossier de concours à partir de fin 2016. Début 2017, l'équipe lauréate est celle D'Ici-Là (paysagiste mandataire), Zakarian-Navelet, Arcadis, Biotec (spécialiste de la réhabilitation), 8'18" et Sprint Conseil grâce, entre autres, à une proposition qui recentre l'aménagement du parc sur la réhabilitation du cours d'eau des Aygalades.

La **concertation continue** commence alors et porte sur les aménagements définitifs proposés par l'équipe de concepteurs. Les demandes récurrentes des riverains portent alors sur (1) le maintien des cheminements temporaires entre le métro Bougainville et le quartier Bellevue (voir Carte), (2) la mise en valeur et l'accès à l'eau dans le parc tout en conservant des aires de jeux ainsi (3) qu'une attention particulière aux accès du parc et aux questions de sécurité.

Cette phase de concertation, malgré l'important dispositif déployé (communication importante, espaces de réunions tous situés dans le quartier), peine à intégrer la diversité des riverains immédiats. Les jardins partagés en sont un bon exemple puisque la plupart des parcelles ont rapidement été attribuées à des habitants extérieurs au quartier ou nouveaux arrivants des Docks libres – maîtrisant bien les outils participatifs – au détriment des habitants plus précaires de la cité Felix Pyat par exemple (voir transect **2** rive gauche) alors même qu'ils jouxtent ce jardin.



**Dispositifs de dialogue avec les habitants/usagers**

✗ L'équipe paysagiste lauréate propose de **renaturer le ruisseau en place**

SEPT. 2016  
1<sup>er</sup> jury : 5 équipes reçoivent les carnets de références de la concertation

AVR. 2018  
L'Autorité Environnementale décide de soumettre le dossier à une **étude impact**

MAI 2019

MARS 2018  
Déclaration d'Utilité Publique

✗ Recours par la **copro boulevard de Lesseps** contre l'expropriation

OCT. 2019 — NOV. 2019  
**Enquête publique**

JUILL. 2017  
Installation des **aménagements provisoires**

NOV. 2021 — SEPT. 2023  
**Phase 1**

JUIN 2016  
Procédure de concours : appel à candidature, 1<sup>er</sup> jury, 2<sup>e</sup> jury

JAN. 2017  
Etude de maîtrise d'oeuvre + **marché de travaux**

JAN. 2019  
Maîtrise foncière, démolition et libération du site

JAN. 2021  
Démolition fourrière

JANV. 2025 — FIN 2027  
**Phase 2**

MARS 2016 — JUILL. 2016  
**Concertation préalable**

JAN. 2017  
**Concertation continue** [Concertation sur projet]

MAI 2022  
Livraison des jardins partagés

Gérés pendant 3 ans par une **association** puis reprise par les riverains

- Diagnostic en marchant
- Ateliers 1-2
- Atelier 5
- Ateliers 3-4

Comité de pilotage élargi → Bilan de la participation

- MAI 2017 Ateliers 1-2
- DÉC. 2017 Atelier 4
- AVR. 2018 Atelier 5
- Atelier 3
- Esquisse projet

1. **Scénario retenu pour les aménagements provisoires**
2. **Carnet de références Aménagements Provisoires**
3. **Carnet de références Aménagements Définitifs**

JUIN 2016  
Forum public

**Campagne de communication**

- MARS 2016  
Avis de presse dans La Provence & La Marseillaise
- Dépliant d'invitation à la concertation (2200 exemplaires)

- MAI 2016  
Avis de presse dans La Provence & La Marseillaise
- 80 affiches imprimées pour communiquer sur les ateliers

- Site d'**euroméditerranée** dédié à la concertation
- Informations : concertation@eur**omediterranee.fr**
- Campagne Twitter **#ParcBougainville**
- Tweet-live organisé par **GoMet'** (média métropolitain)
- Campagne Facebook **sponsorisée** (3 semaines en avril / mai et juin 2016)

MARS 2020  
Conférence "Voix d'eau" : Bougainville : work in progress (agence d'Ici- Là)

FÉV. 2021  
Permanence 1-2-3

OCT. 2020  
Descentes de ruisseau du collectif des Gammars

Exposition temporaire avec les écoles

OCT. 2023  
Livraison relais nature

**LÉGENDE**

- Syndicat de rivière
- AMO/BE
- Acteurs de médiation
- ✗ Évènement ayant affecté le projet

2015 — 2018 **Contrat de baie**

3

Les travaux commencent avec près de 6 mois de retard. Cela fait suite à un recours posé par une des copropriétés propriétaire sur la parcelle suite à la déclaration d'utilité publique. Le projet est alors légèrement modifié afin de concentrer les aires de jeux et les nuisances associées en milieu de parcelle.

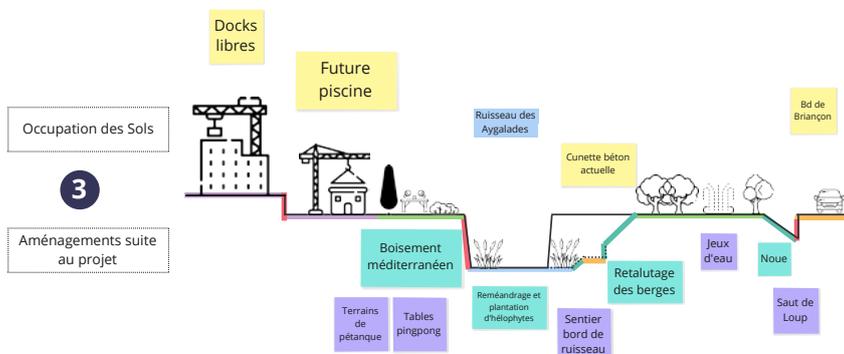
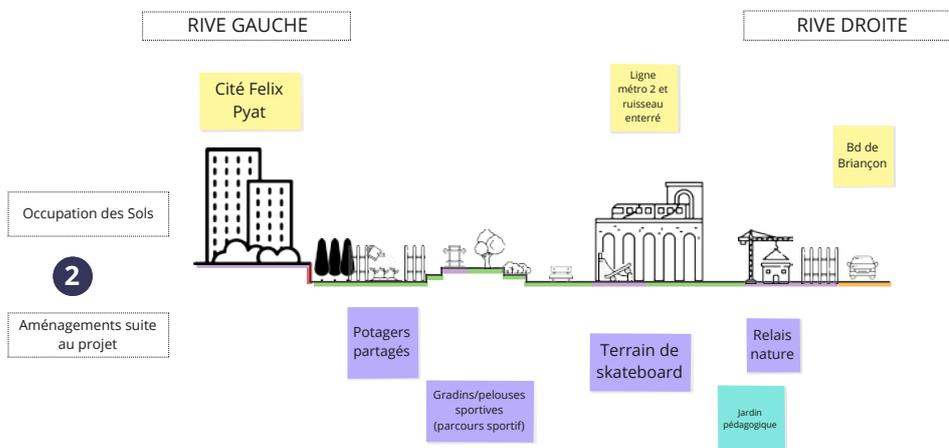
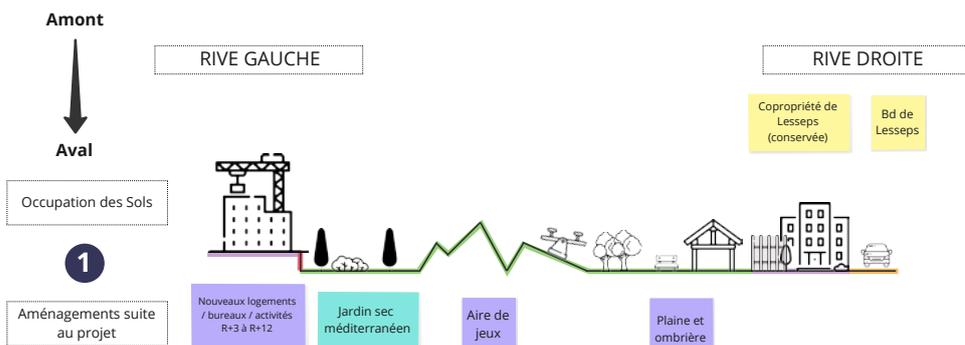
La première phase se concentre sur la partie Nord de la parcelle et inclut démolition, dépollution, végétalisation et création d'aires de jeux. C'est seulement lors de la seconde phase que les travaux de réhabilitation du ruisseau des Aygalades à proprement parler prennent place. Si l'AERMC finance les travaux portant directement sur le ruisseau (réhabilitation et bassins de crue), ainsi que les travaux de désimperméabilisation du sol, l'ADEME conditionne sa participation à la dépollution des sols contaminés sur la plaine alluviale.

C'est pendant cette phase de travaux que l'on assiste à la reconversion du SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) en EPAGE HuCA. Cette structure va ensuite étendre son périmètre dans le cadre de la GEMAPI. Celui-ci va adopter le ruisseau des Aygalades qui rejoint son périmètre d'action.

Parallèlement, le collectif des Gammarens contribue à faire vivre l'intérêt pour le ruisseau après la phase de concertation habitante en organisant plusieurs descentes du ruisseau et en organisant une conférence voix d'eau avec l'équipe paysagiste. Des collaborations existent entre les deux acteurs (organisation de chantiers de nettoyage de la rivière par exemple).

4

Les étapes à venir portent sur le lotissement des bords de la parcelle pour la promotion immobilière - logements, bureaux... (voir transect 1 rive gauche) - ainsi que la répartition des rôles entre le SERAMM et l'EPAGE pour le lit mineur et la direction de la nature en ville (anciennement direction des parcs et jardins) pour l'ensemble du parc. Dans l'ensemble, la présence d'un gestionnaire unique devrait concourir à faciliter la passation du projet.

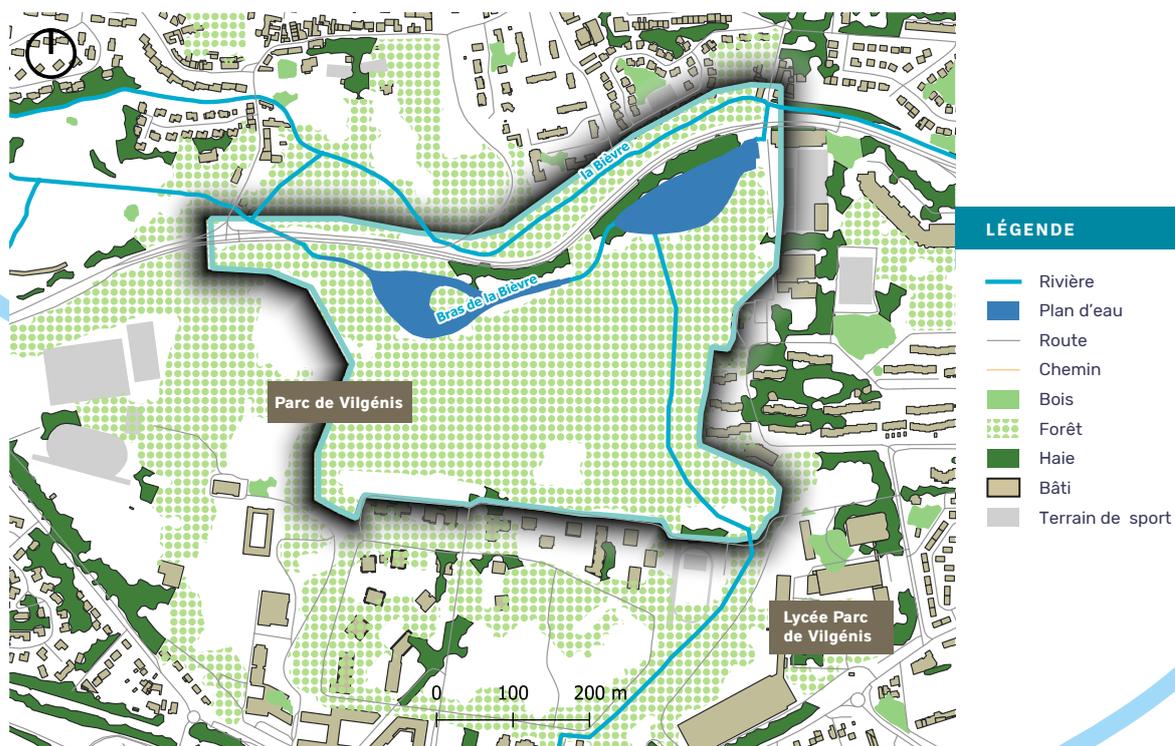


LÉGENDE

- Eau
- Berges restaurées
- Berges non restaurées
- Bâti
- Sentiers
- Végétation/Parc
- ... Actions à visée sociale
- ... Actions à visée écologique

# Redécouverte de la Bièvre

## – Ouverture de l'espace naturel « Parc de Vilgénis »



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Seine-Normandie
RÉGION(s)	Ile-de-France
DÉPARTEMENT(s)	Essonne
COMMUNE(s)	Massy
LIEU	Parc de Vilgénis

## LE COURS D'EAU

NOM	La Bièvre
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau intermédiaire
DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL	0,2 m <sup>3</sup> /s
LARGEUR MOYENNE	4 à 5 m
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	200,5 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	-

## L'OPÉRATION

Type d'opération	Retour du cours d'eau (et remise à ciel ouvert)
Foncier	Ancien terrain privé dont le SIAVB est maintenant propriétaire (soit 18 hectares)
Enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité écologique</li> <li>• Préservation de la biodiversité</li> </ul>
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inondations</li> <li>• Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	Limitation des inondations
Date de début des travaux	2018
Date de fin des travaux	2020
Linéaire concerné par les travaux	500 m
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB)

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	1 juillet 2018 (inauguration du Parc)
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB)</li> <li>• Directrice de l'association « Ricochets sur les pavés »</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du parc de Vilgénis au public</li> <li>• Mise en valeur des travaux d'aménagement et du patrimoine par une association culturelle et artistique</li> </ul>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	-

Démarré en 2015, le projet d'aménagement du Parc de Vilgénis se distingue dès son émergence par la coopération de plusieurs acteurs, dont la ville de Massy, l'association culturelle « Des ricochets sur les pavés » et le SIAVB.

A l'origine, le terrain sur lequel se trouve le parc était un terrain privé. Le SIAVB était autorisé à intervenir en tant que gestionnaire du cours d'eau, notamment pour y réaliser des travaux d'abaissement du niveau des étangs (2013), de suppression du plan d'eau pour Vilgénis Aval (2014). Lors de la mise en vente du terrain, c'est la mairie de Massy qui fait l'acquisition de 20 hectares, dont 18 hectares de milieux naturels qui composent le Parc de Vilgénis et qui sont alors revendus au SIAVB (Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre). Devenu propriétaire, le syndicat peut gérer le site avec pour objectif la préservation de la biodiversité, la restauration de la continuité écologique et la protection contre les inondations. Le terrain doit aussi alors être repensé et aménagé pour devenir un espace naturel public ouvert. Les travaux d'aménagement visent à ouvrir la zone au public tout en préservant le cours d'eau et ses habitats écologiques.

Dans ce contexte, les premiers travaux ont consisté à vidanger et supprimer le plan d'eau installé le long de la Bièvre sur le secteur du parc (Vilgénis amont - 2017). Les seuils associés constituant des obstacles pour les migrations piscicoles et le transit sédimentaire ont été supprimés pour restaurer une zone humide (2 ha) et améliorer la biodiversité. Cette opération a également permis de gagner en volume de protection contre les inondations (28 000m<sup>3</sup>). L'aménagement du parc n'a pas nécessité de gros travaux mais la création d'accès via la suppression des grillages qui entouraient l'espace naturel précédent et des travaux d'entretien des boisements. En tant que propriétaire du Parc et gestionnaire de la partie amont de la Bièvre, le Syndicat réalise 3 à 4 chantiers par an sur le cours d'eau (travaux de reméandrage, restauration et aménagement des berges, etc.).

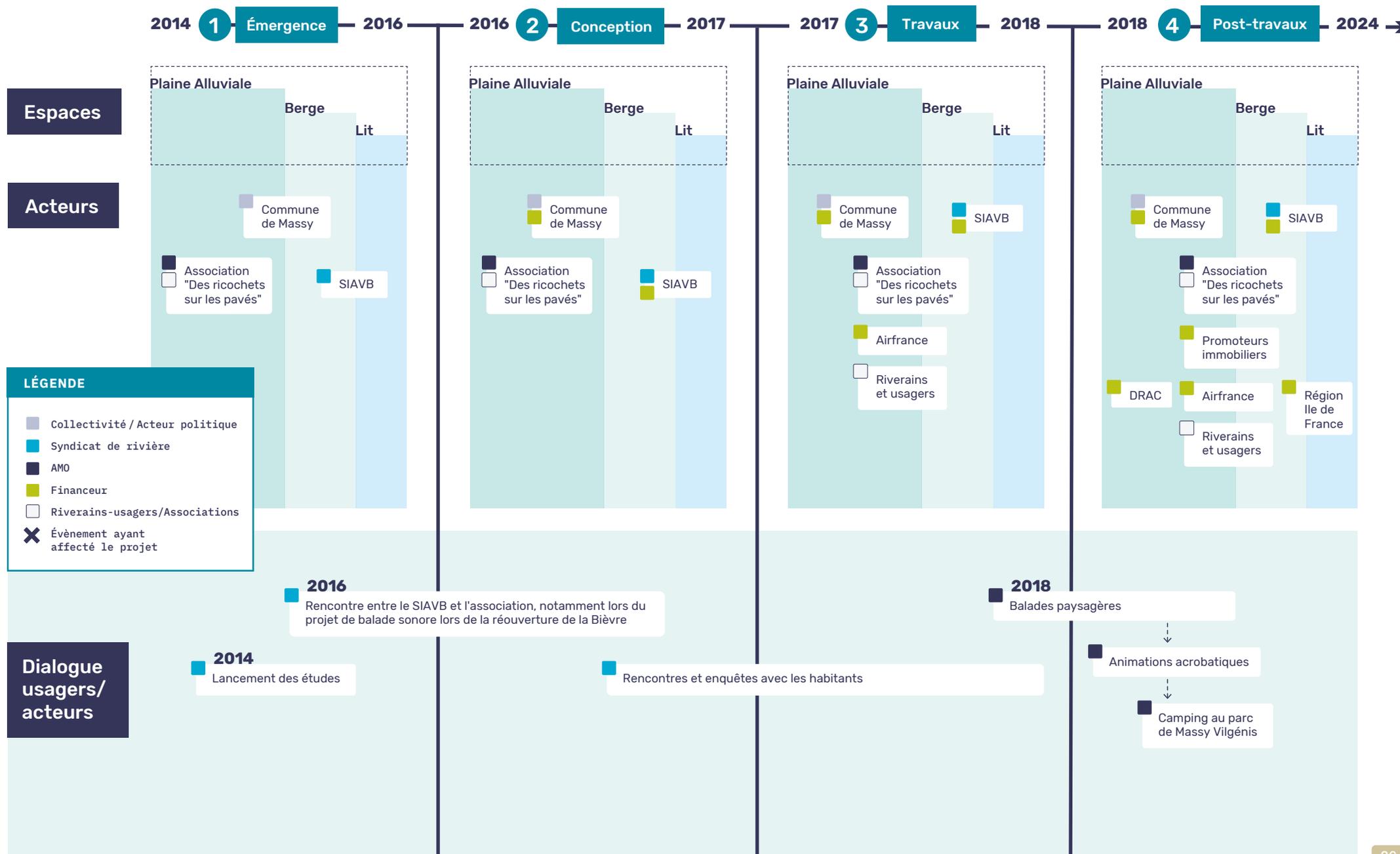
Pour ce projet, le SIAVB s'est associé à l'association « Des ricochets sur les pavés ». Le SIAVB a déjà travaillé avec cet opérateur culturel qui a accompagné ses travaux de réhabilitation de cours d'eau, comme lors de la réouverture d'un tronçon de 200 m de la Bièvre à la frontière de Verrières et Massy en 2016-2017. A Massy, ils ont créé une balade sonore avec les habitants avec l'enregistrement de cinq capsules sonores amenant à découvrir la rivière à travers différents sons (eau qui coule, ambiances liées à la faune, interviews). Habitants et élus ont été mobilisés dans ce projet qui a été présenté lors de l'inauguration des travaux. La médiathèque Hélène Oudoux a mis à disposition des lecteurs MP4 aux habitants pour qu'ils puissent découvrir la Bièvre via ce dispositif tandis qu'une artiste a réalisé une carte des lieux retenus pour ce projet (afin de pérenniser la balade).

En 2018, avant l'ouverture du Parc de Vilgénis, le SIAVB et l'association « Des ricochets sur les pavés » ont de nouveau collaboré, pour savoir comment rendre le lieu attractif. L'association a organisé plusieurs rencontres et enquêtes auprès des habitants pour construire leur approche artistique, et a collaboré avec la compagnie artistique marseillaise « La Folie Kilomètre ». Ainsi, trois week-ends d'animations ont été proposés aux habitants pendant trois mois consécutifs. Lors du premier week-end une balade paysagère a été organisée le long du parc et de son mur d'enceinte. Le second week-end, les participants étaient invités à franchir le mur d'enceinte et d'autres accès avec plusieurs accès acrobatiques afin d'accéder pour la première fois à l'intérieur du parc. Enfin le troisième week-end, un bivouac était organisé avec des riverains, usagers et spectateurs inscrits, dans le parc : ce sont 60 à 70 personnes qui ont profité de cet événement pour dormir dans le parc. D'autres animations dont un paysage à croquer étaient également proposées. Cet événement a été un véritable succès et a permis aux participants de découvrir et de se familiariser avec le lieu en amont de son inauguration. Le lendemain, ce sont 200 à 300 personnes qui étaient présentes pour l'ouverture du parc. La collaboration entre le SIAVB et l'association a permis aux habitants de s'approprier un nouvel espace, de le (re)découvrir grâce à l'art et la culture. Cette forme innovante de sensibilisation et d'accompagnement est soumise à l'intérêt et la participation des habitants, bien qu'ils soient parfois difficile à mobiliser.

Des panneaux de sensibilisation ont été installés pour répondre à un enjeu de préservation de la biodiversité et pour informer sur des enjeux historiques, écologiques et d'aménagement futurs.

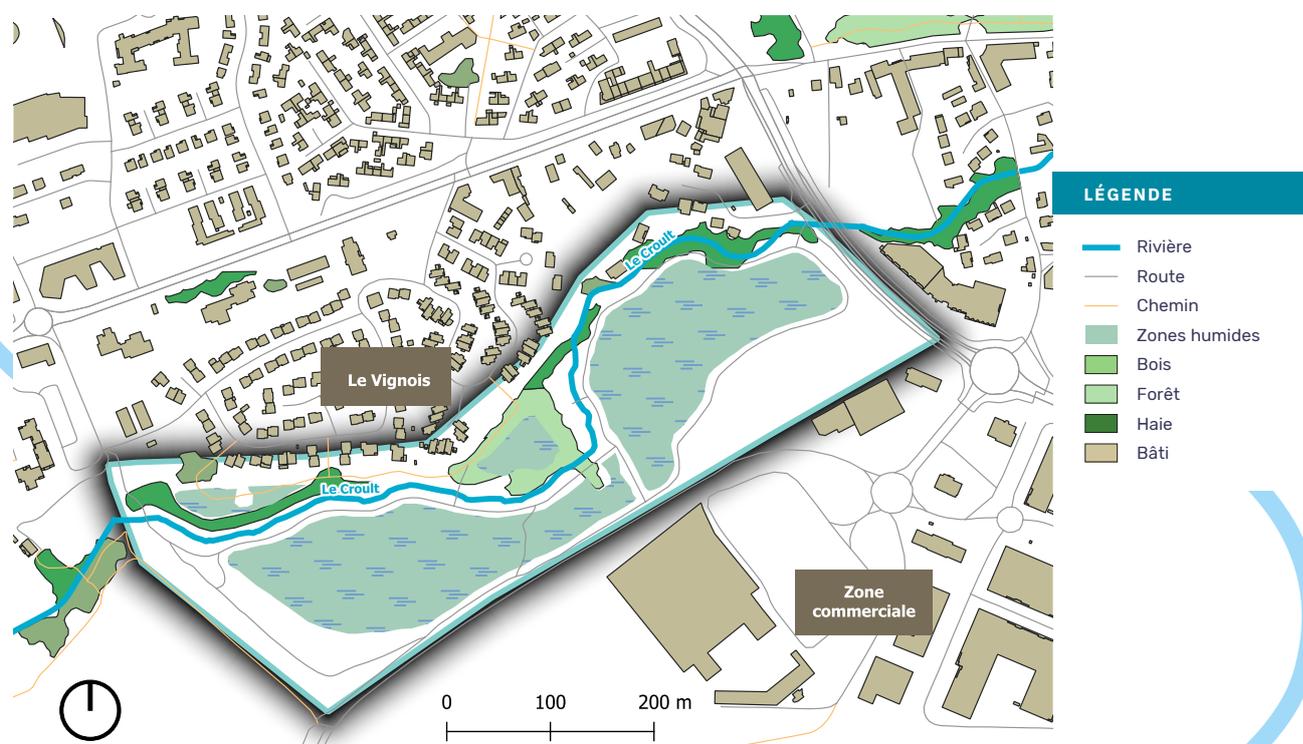
De manière générale et dès lors que des travaux de restauration sont prévus, le syndicat communique auprès du grand public sur ses actions, de manière ponctuelle, sur site et via ses réseaux sociaux. Conformément à la réglementation, il organise une réunion publique pour en informer les habitants et répondre à leurs questions. En phase de travaux, le SIAVB propose également aux habitants et riverains de participer à des chantiers de plantation d'hélophytes : il s'agit d'une belle occasion de découvrir un site, son cours d'eau, et ses berges, la végétation endémique, parfois directement les pieds dans l'eau.

# BIÈVRE



- 1** Sur le futur secteur du Parc de Vilgénis, des études pour la réalisation d'une vidange des plans d'eau sont lancées. Dès 2016, le SIAVB collabore avec l'association culturelle « *Des ricochets sur les pavés* » lors d'un premier projet de réhabilitation de la Bièvre, incluant la réouverture d'un tronçon de 200 m de la rivière (retour et remise à ciel ouvert du cours d'eau). Une balade sonore est proposée aux habitants qui se composait d'une cartographie du tronçon accompagnée de capsules sonores le long de la promenade.
- 2** Le SIAVB réalise la vidange des plans d'eau permanents qui constituent des obstacles piscicoles et sédimentaires sur le cours d'eau. La mairie de Massy fait l'acquisition des terrains sur lesquels se trouve le futur parc de Vilgénis.
- 3** L'association « *Des ricochets sur les pavés* » organise des rencontres et des enquêtes auprès des habitants afin de construire leur projet artistique dans le cadre de la création du Parc. Le SIAVB réalise des travaux d'entretiens des boisements, de zone d'accès pour le grand public au niveau des grillages et du mur d'enceinte du parc.
- 4** A la fin des travaux et en amont de l'ouverture du site au public, le SIAVB, en partenariat avec l'association, organise trois weekends d'animations pour faire découvrir le site au public et favoriser son appropriation future.

# Restauration du Croult et création de la zone d'expansion de crue du Vignois à Gonesse



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Seine-Normandie
RÉGION(s)	Île-de-France
DÉPARTEMENT(s)	Val d'Oise
COMMUNE(s)	Gonesse
LIEU	Quartier du Vignois (aval du centre-ville)

## LE COURS D'EAU

NOM	Le Croult
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau de tête de bassin de versant
DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL	1,5 m <sup>3</sup> /s
LARGEUR MOYENNE	2 à 3 m
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	124 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	-

## L'OPÉRATION

Type d'opération	Création d'un lit naturel et d'une zone humide d'expansion de crue
Foncier	L'entièreté du site a été acquis par le SIAH avant le début du projet (80% ont été acquis à l'amiable tandis que 20% ont nécessité une procédure d'expropriation)
Enjeux écologiques	Continuité écologique
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du risque inondations</li> <li>• Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	Gestion du risque d'inondations
Date de début des travaux	2016
Date de fin des travaux	2019
Linéaire concerné par les travaux	800 m
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte pour l'aménagement des vallées du Croult et du petit Rosne (SIAH)

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général du Syndicat mixte pour l'aménagement des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une zone d'expansion des crues accessible au public</li> <li>• Enquêtes auprès des habitants</li> <li>• Mise en place d'un plan de communication à destination des riverains</li> <li>• Volonté de faire du site un outil de sensibilisation</li> </ul>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>3 589 000 € TTC ; 1 000 000 € TTC (avec acquisition foncière)</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	Prestation internalisée

Le projet concerne le Croult en aval du bourg de Gonesse. Il se concentre sur un linéaire de 800 m de rivière anciennement bétonnée en limite de parcelles du lotissement du « Vignois » situé en rive droite. L'objectif principal est la réduction des inondations. La rivière, alimentée par les ruissellements de l'ensemble de la zone urbaine située en amont, connaissait des débordements affectant les jardins en rive droite. Par ailleurs, la configuration de la rivière n'était pas favorable à l'évacuation des eaux pluviales du lotissement, renforçant les épisodes d'inondations. En 2007, une décision politique est prise pour réaménager ce tronçon.

L'objectif est d'abaisser la ligne d'eau afin d'améliorer l'écoulement et réduire le risque de débordement. Alors que la rivière s'écoulait à proximité immédiate du lotissement, la stratégie a consisté à décaler son lit vers les espaces agricoles et créer un espace de stockage. Le volume de rétention d'eau nécessaire était de 55 000 m<sup>3</sup>. La nappe étant très haute, une superficie de 12 hectares était nécessaire. Les espaces agricoles acquis pour le projet étaient sans grande valeur foncière du fait de la fragmentation de l'espace (zone d'activités, voies routières). Le projet va ensuite s'étoffer de dimensions écologiques. La présence dans le groupement de maîtrise d'œuvre externe d'un paysagiste-écologue, associé à un bureau d'études en hydraulique, a constitué, rétrospectivement, un facteur clef pour élargir le projet.

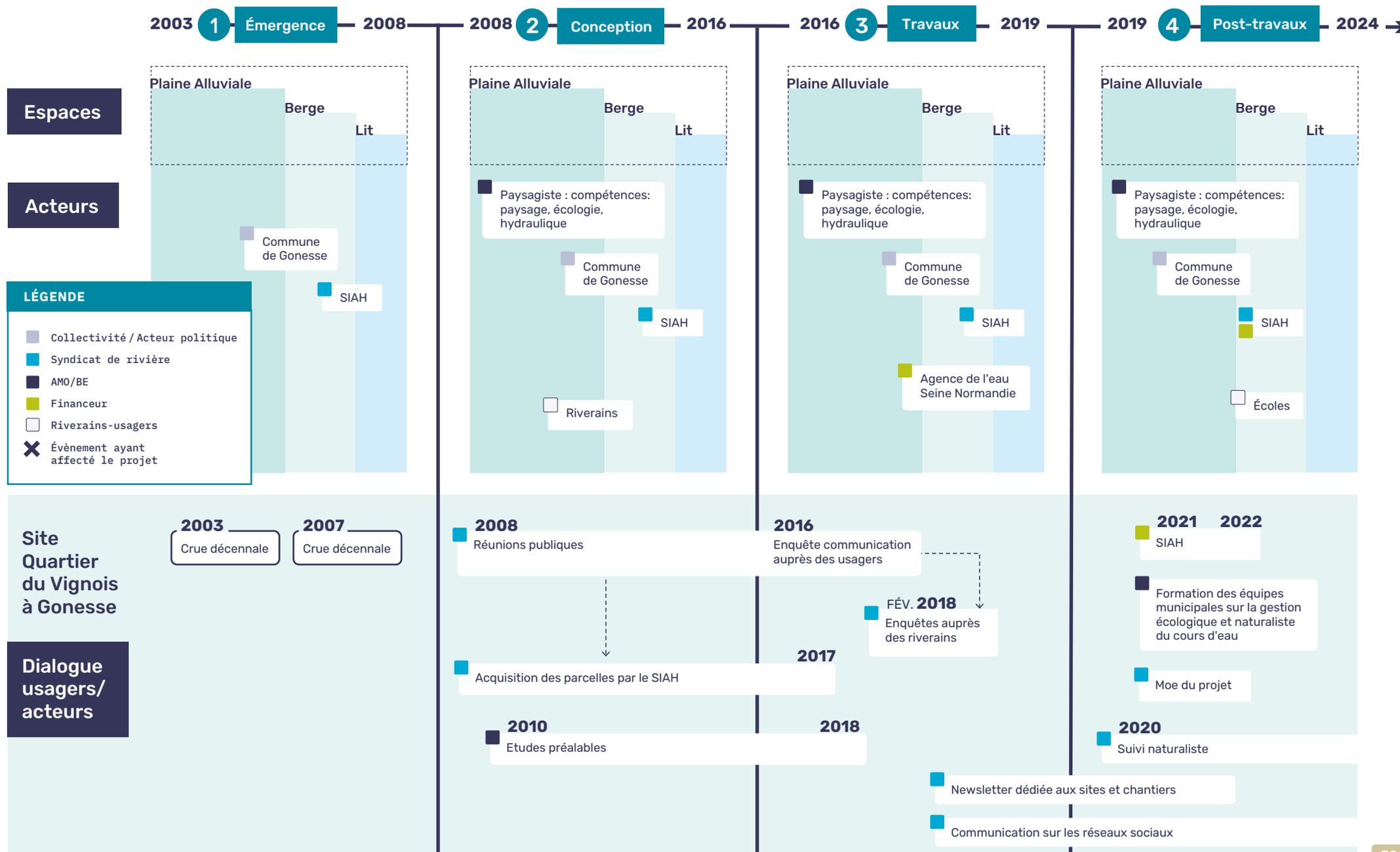
Les habitants se sont montrés dès le début des études très concernés. La communication en amont a donc été primordiale et l'est encore après la réception des travaux. En particulier, les riverains considéraient la rivière, dont le lit passait en fond de parcelles, comme une protection de leur espace privé (contre le vis-à-vis et le risque de cambriolage). La maîtrise d'ouvrage a dû remplacer le cours d'eau bétonné par une frontière végétale de 2 à 3 mètres de large (prise en charge par la municipalité) incluant un grillage métallique continu de plus de 2 mètres de haut. Les passerelles piétonnes entre le lotissement et la zone restaurée ont été réduites suite aux demandes des riverains. Pour permettre aux habitants de profiter de la zone humide, les chemins piétons ont été aménagés selon un tracé visant à offrir des vues sur le cours d'eau tout en préservant des tronçons et évitant le sentiment d'intrusion visuelle chez les riverains. Aucun stationnement supplémentaire n'a été créé afin de ne pas générer une surfréquentation. Enfin, le SIAH mène un suivi de l'évolution de la valeur du foncier et du pouvoir fiscal des secteurs attenants au projet.

La conception de la zone humide a, elle, consisté à créer des habitats pour les espèces animales. Par exemple, des chandelles de bois morts ont été plantées dans les espaces humides pour fournir des promontoires de chasse à certaines espèces d'oiseaux. Le Vignois fait l'objet depuis 2024 d'un classement en ENS (espace naturel sensible) par le Département du Val d'Oise. Il bénéficie d'une belle fréquentation, sans pour autant que celle-ci soit susceptible de perturber le fonctionnement de l'écosystème. Le SIAH s'est également doté de compétences naturalistes, en recrutant deux chargés de mission à plein temps depuis 2024. Leur objectif est d'adapter la gestion de l'ensemble des sites du SIAH au fonctionnement de l'écosystème et de produire des éléments de sensibilisation. Ainsi, les écoles de l'ensemble du territoire d'action du SIAH sont sensibilisées à l'intérêt écologique du site dans le cadre de visites organisées et financées par le SIAH (bus compris).

Au final, le projet du Vignois a constitué un tournant pour le SIAH par les leçons qu'il a apportées. Le travail de communication en amont est depuis considéré comme essentiel pour bien faire comprendre les enjeux du projet et informer sur les modalités de gestion du site. L'enjeu est de faciliter la phase d'émergence et d'appropriation du projet par la population. La conduite de plusieurs projets a amené le syndicat à anticiper les enjeux qui peuvent advenir avec l'ouverture de tels espaces publics (fréquentation générant des nuisances sonores, usages motorisés, ...). Un travail reste à mener pour faciliter la coopération entre les différents services des municipalités.

Alors qu'on assiste parfois encore à une certaine frilosité dans la communication municipale auprès des habitants, le portage politique par les élus apparaît ici essentiel dans la démarche d'appropriation à long terme de la population. Le plus important pour le SIAH n'est pas « *de faire passer un projet mais de le faire comprendre* ». Chaque projet de restauration est unique en fonction du contexte politique et géographique et des opportunités de coordonner la restauration d'un milieu humide avec un projet d'aménagement urbain (place, rue, zone d'activités ou industrielle, ...). La réussite de ce projet et sa médiatisation jouent aujourd'hui un rôle catalyseur puisque les autres communes se déclarent intéressées par de telles réalisations : le Vignois est site vitrine sur lequel des visites sont organisées pour les élus.

# CROULT



**1** Le projet de réhabilitation du Croult à Gonesse a été initié par une problématique de réduction du risque. C'est suite à plusieurs inondations (2003, 2007 notamment) qui ont affecté le lotissement riverain et la population que le SIAH et la municipalité de Gonesse ont décidé d'intervenir sur la rivière.

**2** En 2008, des études géomorphologiques et hydrogéologiques sont lancées pour reconstituer une rivière fonctionnelle. En parallèle, le SIAH a acquis le foncier nécessaire au projet : 80% environ du foncier ont été acquis à l'amiable tandis que 20 % ont nécessité une procédure d'expropriation.

Dès 2008, le syndicat lance, en lien étroit avec la ville, des réunions publiques avec les habitants du quartier pour présenter le projet. La dimension écologique et paysagère est rapidement proposée par le SIAH comme partie intégrante du projet à la ville et aux habitants alors que pour ces derniers, la dimension inondations constitue l'enjeu majeur.

**3** Les travaux du Vignois démarrent en 2016 et s'achèvent en 2019.

En 2018, le SIAH a accueilli en stage une étudiante en géographie pour enquêter sur l'appropriation du projet par les riverains. Les questionnaires ont révélé que la communication pendant la phase amont convenait mais que celle-ci était jugée insuffisante pendant les travaux. Deux outils ont été très rapidement mis en place : une newsletter (2 pages A4) déposée chez une centaine de riverains, et une page Facebook spécifique dédiée au chantier (plus de 300 abonnés). Depuis, le SIAH met en œuvre ces outils de façon quasi-systématique pour accompagner l'ensemble de ses projets. Des courtes vidéos sont également produites pour communiquer sur l'avancement des travaux, le fonctionnement du site ou sa biodiversité. Ce volet sensibilisation est pris en charge par son service communication.

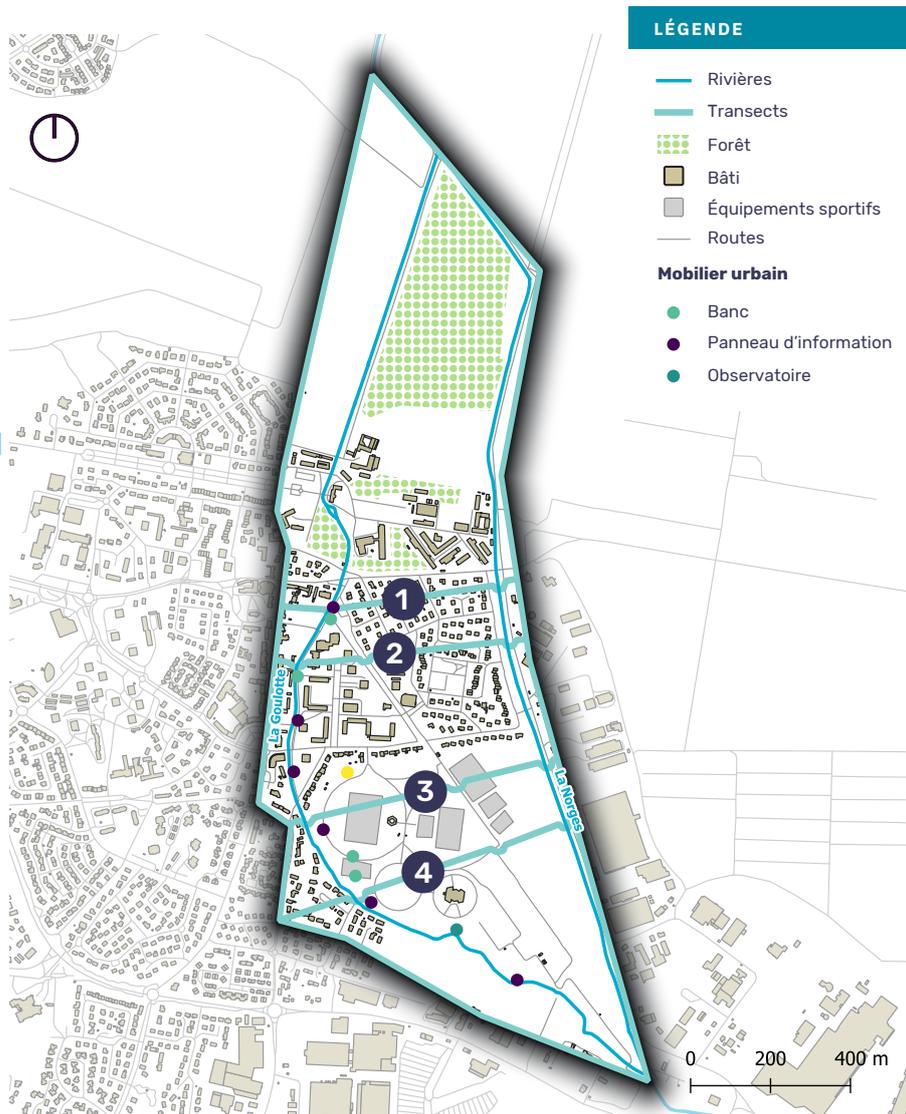
**4** A partir de 2020, le SIAH conduit un suivi naturaliste annuel (odonates, lépidoptères rhopalocères, orthoptères, oiseaux, chiroptères). Mammifères et reptiles sont recherchés à une fréquence moindre.

La gestion du site est assurée par le SIAH sauf pour le ramassage des déchets, que la ville de Gonesse gère. Le nombre et le type des poubelles constituent un sujet de discussion parfois vif entre collectivités gestionnaires.

En 2021, le syndicat propose une formation en écologie urbaine aux équipes municipales des espaces verts de la ville de Gonesse et Sarcelles afin de les sensibiliser aux intérêts d'une gestion écologique d'un milieu humide (cours d'eau, zone humide, etc.). La formation, dispensée sur le terrain aux quatre saisons, est également suivie par les membres d'une association locale mobilisée en faveur de l'environnement. Il s'avère cependant difficile de mobiliser les agents et autres acteurs sans volonté politique forte des élus et services.

Le SIAH continue de communiquer avec les usagers via les réseaux sociaux dans l'optique d'expliquer le fonctionnement du site mais également d'avoir des remontées directes sur son usage.

# Réhabilitation de la Goulotte à Chevigny-Saint-Sauveur : une sensibilisation importante qui a créé des attentes fortes des riverains



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Rhône-Méditerranée et Corse
RÉGION(s)	Bourgogne
DÉPARTEMENT(s)	Côte d'Or
COMMUNE(s)	Chevigny-Saint-Sauveur (11 000 hab)
LIEU	Dijon Métropole

## LE COURS D'EAU

NOM	La Goulotte et la Rivière Neuve
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau de tête de bassin versant
DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL	1,90 m <sup>3</sup> /s
LARGEUR MOYENNE	7 m
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	188 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	Type 2

## L'OPÉRATION

Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de la géométrie du lit du cours d'eau dans l'emprise du tracé actuel</li> <li>• Reméandrage</li> <li>• Reconstitution du matelas alluvial</li> <li>• Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux</li> </ul>
Foncier	Essentiellement public avec toutefois près de 100 propriétaires riverains (résidents)
Enjeux écologiques	Continuité écologique
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de vie et paysage</li> <li>• Inondation</li> <li>• Réappropriation du réseau hydrographique et de ses abords par les riverains (Arboretum, sentier pédagogique)</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	Mise en conformité avec la réglementation DCE
Date de début des travaux	Septembre 2016
Date de fin des travaux	Septembre 2017
Linéaire concerné par les travaux	5 000 m
Maître d'ouvrage	SITNA

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	26 avril 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniciens de bassin au SITNA</li> <li>• Ancienne cheffe de projet EPTB Saône-Doubs</li> <li>• Association Chevigny Environnement (défense de la nature dans la commune)</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importants investissements en matière de communication et de participation qui ont suscité des attentes élevées dans la population.</li> <li>• Résultats quelque peu en demi-teinte car sur le plan technique - malgré des objectifs atteints - il y a une déception qui s'est créée d'une partie des soutiens du projet.</li> </ul>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>620 000 € TTC</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	<b>39 980 € (6,5% du total)</b>

La restauration de la Goulotte à Chevigny-Saint-Sauveur fait suite à une importante inondation en 2012 ayant fortement endommagé un barrage à aiguilles situé en amont. Face à l'absence d'existence légale de ce barrage, la mairie contacte le SITNA (Syndicat de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison).

Celui-ci appelle à adopter une « vision large ». Il recommande de traiter la rivière dans toute sa longueur, et non pas simplement au niveau du barrage, car sa disparition fait courir à la Goulotte un risque d'assèchement (Carte). Il s'agit d'une part de travailler le lit de la rivière dans sa dimension transversale (reméandrage, retalutage) et d'autre part d'effacer six ouvrages transversaux (seuil, batardeaux, barrage) afin de rétablir la continuité écologique conformément aux obligations réglementaires.

Parce que la zone concernée est localisée en centre urbain, la mairie décide d'intégrer la population. Ce choix fait suite à plusieurs années d'expériences passées du syndicat en contexte urbain ainsi que l'adoption ancienne des démarches participatives par la commune de Chevigny.

Ce projet apparaît comme un bon exemple d'éducation et de sensibilisation à l'environnement via la participation des habitants puisqu'il a étroitement associé la population dans la mise en place de plusieurs installations (arboretum, sentier pédagogique) et événements (Fête de la rivière, exposition photo). Cette participation n'a toutefois pas porté sur la conception du projet de restauration en lui-même (choix techniques concernant l'hydrogéomorphologie ou le génie végétal) mais plutôt sur des éléments annexes immatériels et néanmoins importants puisqu'ils structureront le rapport des habitants à la rivière par la suite. Le SITNA avait décidé de ce qui allait être mis en œuvre mais des groupes de travail ont été créés afin de proposer aux habitants de décider du contenu (panneaux du sentier par exemple : Voir Transect **3**).

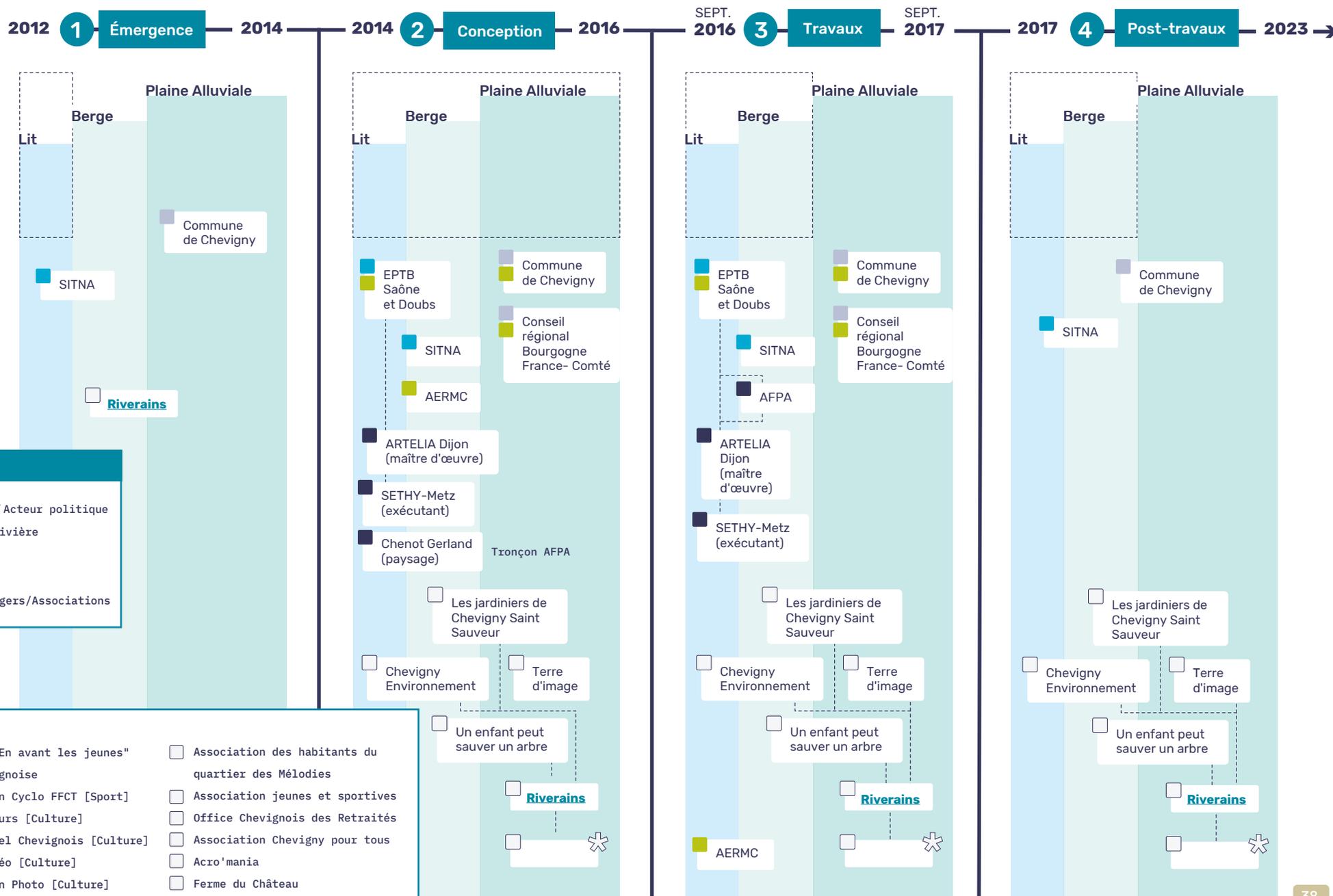
La réussite du projet tient à la forte mobilisation des acteurs (scolaires, tissu associatif, élus) qui se sont fortement investis dans les différents groupes de travail (arboretum, reportage photo, fête de la rivière, rand 'eau découverte). Par ailleurs, plusieurs conflits émergents ont pu être désamorcés via la participation : c'est le cas du centre de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) située sur le linéaire à réhabiliter. En intégrant les alternants du centre directement aux travaux, la maîtrise d'œuvre a pu les convaincre de mener à bien la restauration sur toute la longueur du linéaire. Le syndicat a également réussi à signer une convention avec la totalité de la centaine de propriétaires riverains afin d'intervenir sur leurs berges dans le cadre d'une DIG notamment grâce au travail d'un élu très engagé qui a porté les discussions avec les propriétaires privés.

C'est dans la phase après-travaux que le projet a rencontré quelques difficultés. Le niveau de pente très faible du cours d'eau et d'autres caractéristiques techniques ont conduit à une stagnation (ou ralentissement) de l'eau et un ensablement. Ces effets de la suppression des ouvrages ont conduits certains à remettre en cause la légitimité de l'opération.

Mais la consultation des habitants sur ces sujets plus techniques dès le départ aurait-elle pu y changer quelque chose ? Pour la responsable du projet au sein de l'EPTB : *« Avec du recul, je me dis que la solution qui aurait peut-être été plus courageuse aurait consisté à condamner complètement ces 2 rivières et restituer tout le débit à la Norges. Je ne sais pas si les habitants auraient été prêts à entendre ça et on ne l'a jamais porté comme ça. Ça voulait dire que l'eau ne passait plus dans la ville et là ça fait grincer des dents ».*

Paradoxalement, les mécontentements actuels sont augmentés aujourd'hui par une partie de ceux qui avaient été consultés et s'étaient fortement engagés pour le projet. Ceux-là sont déçus du manque de changement visible – en termes de débit, de végétation, de faune – par rapport à leur investissement important.

# GOULOTTE



- 1** Le SITNA répond à une demande de la mairie et devient force de proposition suite à la destruction du barrage. Le projet s'étend alors du lit mineur vers les berges.
- 2** Le SITNA est très tôt accompagné par l'EPTB Saône-Doubs à la fois financièrement et techniquement. Le syndicat cherche alors à concilier l'amélioration du fonctionnement écologique de la rivière (obligation réglementaire et condition du financement par l'AERMC) avec les attentes esthétiques et paysagères des riverains relayées par la municipalité.

Une convention est signée à l'amiable avec les 100 propriétaires riverains. Les négociations ont eu lieu au cas par cas selon les attentes des propriétaires quant au traitement de leurs berges (par exemple, un riverain à la confluence avec un ruisseau obtient un enrochement de sa berge avec plantation de boutures de saules). La satisfaction des riverains est visée systématiquement quitte à faire des compromis.

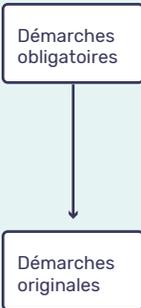
Plusieurs associations importantes sont sélectionnées pour faire le lien avec les riverains (Chevigny Environnement, Un enfant peut sauver un arbre, Terre d'image). Les volontaires sont regroupés dans 3 groupes de travail : arboretum, fête de la rivière et sentier pédagogique. Ils commencent leur travail au moment de la phase conception. L'EPTB à travers ses services de communication et d'animation pilote ces groupes de travail pour aboutir à des supports d'information et l'organisation d'évènements.
- 3** Le projet de sentier pédagogique (la balade de la Rainette) le long de la Goulotte et de la Rivière-Neuve est rédigé collectivement par les membres de l'EPTB ainsi que le groupe de travail dédié. Les thèmes traités sont très nombreux : inondations, fonctionnement hydraulique, faune, flore, patrimoine historique, services écosystémiques... Ce travail à long terme est complété par des panneaux d'informations à l'entrée du chantier ainsi qu'une campagne de communication dans le bulletin municipal tout le temps du projet.

Dans le groupe arboretum et le groupe fête de la rivière, plusieurs réunions permettent d'informer les participants sur les raisons d'être de ce chantier en prévision des évènements publics organisés par chaque groupe (respectivement la journée plantation et la fête de la rivière). Une partie des écoles et des enseignants sont aussi sollicités.

Cette phase s'est terminée avec la fête de la rivière en juillet 2017 qui marque l'achèvement du processus de consultation. Elle regroupe tous les acteurs précédemment cités et fait état des différentes réalisations. Elle n'a pas été renouvelée depuis.
- 4** Des plantations ont été effectuées sur les espaces verts des berges (2 000 arbres et arbustes, 20 000 héliophytes), parfois sans anticiper la question de l'entretien. Ainsi sans consigne spécifique, le prestataire de la mairie y passait la tondeuse ne traitant pas différemment ces espaces rivulaires des espaces voisins (terrains sportifs, pelouses). Ce problème a nécessité plusieurs interventions du SITNA, notamment la rédaction de fiches de cadrage. La difficulté est renforcée par l'arrivée d'une nouvelle municipalité qui n'a pas pris part au projet initial et relaie les demandes des riverains pour des berges « propres ». Cela témoigne de l'importance du tuilage et de la transmission entre les différentes équipes politiques et techniques en plus du besoin de former et sensibiliser les riverains sur l'enjeu d'éviter le sur-entretien.

2012 **1** Émergence — 2014 — 2014 **2** Conception — 2016 — SEPT. 2016 **3** Travaux — SEPT. 2017 — 2017 **4** Post-travaux — 2023 →

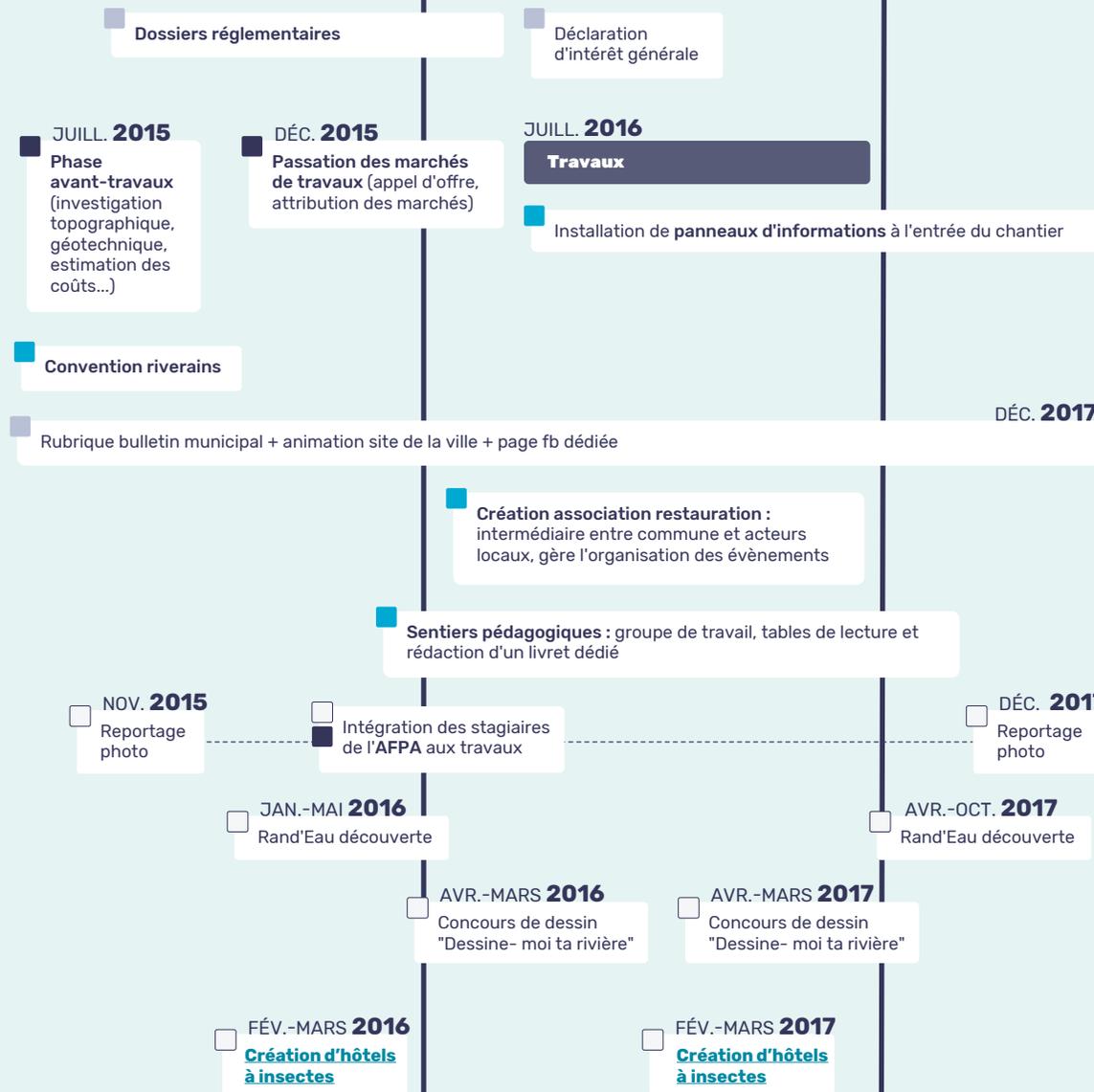
Dispositifs de dialogue avec les habitants/ usagers



Destruction du barrage suite à une crue par des riverains **X**

LÉGENDE

- Collectivité / Acteur politique
- Syndicat de rivière
- AMO/BE
- Riverains-usagers/Associations
- X** Évènement ayant affecté le projet

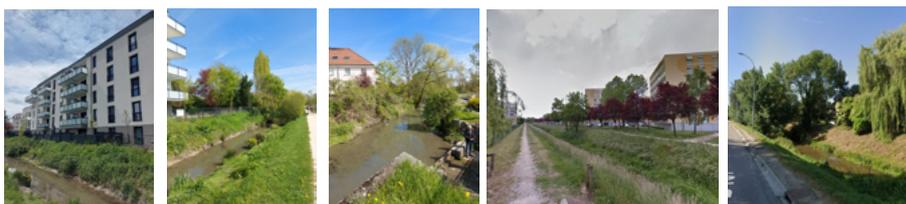
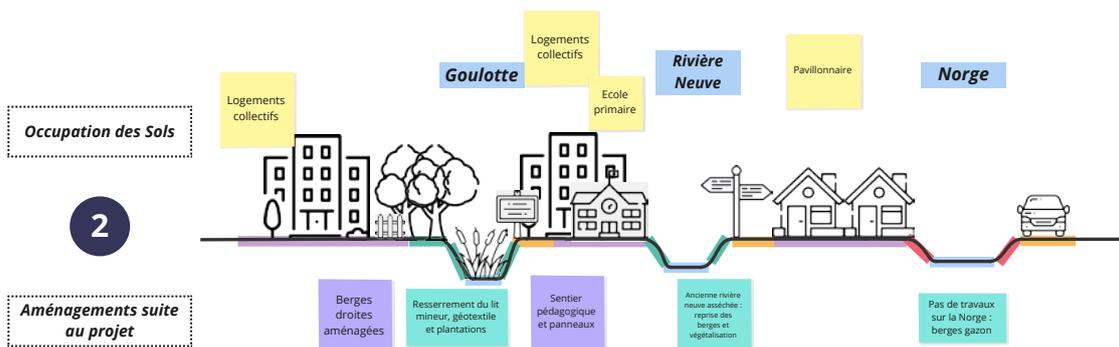
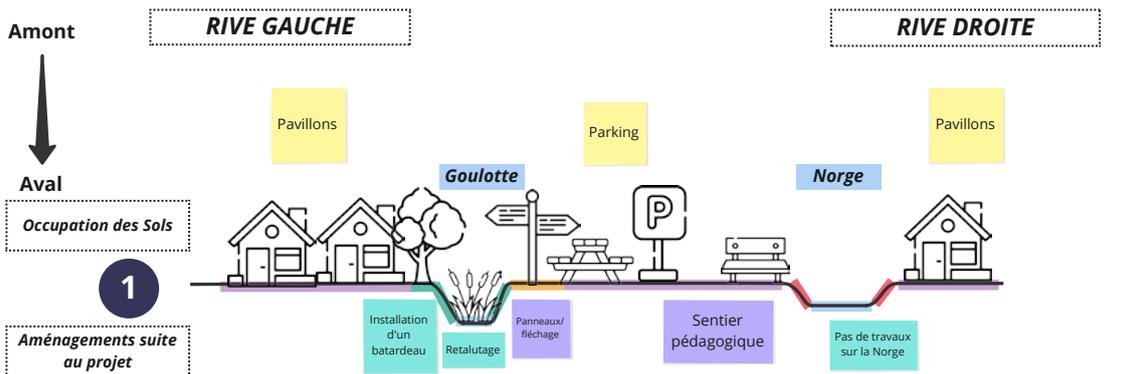


**JUIN 2019** **X**  
Publication d'un article dans le Bien Public avec interview de l'ancienne municipalité et de personnes de Chevigny Environnement critiquant le projet

**FÉV. 2019** **X**  
Changement de l'équipe municipale

**4** L'important dispositif de concertation évoqué plus tôt a créé de fortes attentes chez les habitants qui s'attendaient à un changement paysager plus massif (écoulement plus important) et les pêcheurs qui attendaient un retour des poissons qui manifestent leur déception.

Des associations pourtant associées au processus de concertation (comme Chevigny Environnement) dénoncent aujourd'hui le manque d'eau suite aux travaux et appellent à revenir au stade précédent en réinstallant des seuils et des vannes.



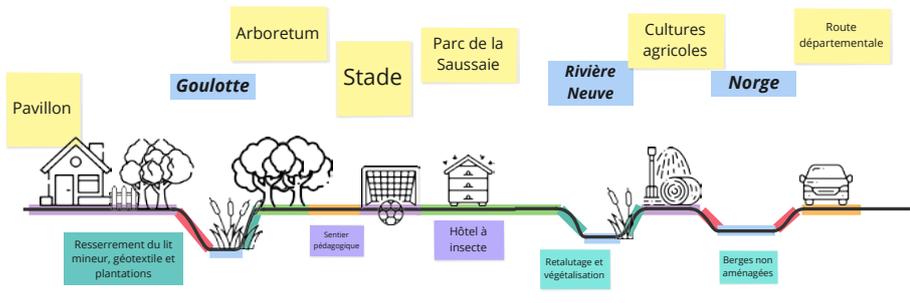
LÉGENDE

	Eau		Berges restaurées		Berges non restaurées		Actions à visée écologique		Actions à visée sociale
	Bâti		Sentiers		Végétation/Parc				

Occupation des Sols

3

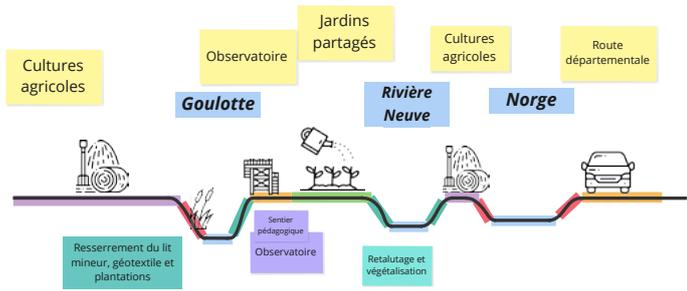
Aménagements suite au projet



Occupation des Sols

4

Aménagements suite au projet



LÉGENDE

	Eau		Berges restaurées		Berges non restaurées		Actions à visée écologique		Actions à visée sociale
	Bâti		Sentiers		Végétation/Parc				

# Réhabilitation de l'Orge à Athis-Mons



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Seine-Normandie
RÉGION(s)	Île-de-France
DÉPARTEMENT(s)	Essonne
COMMUNE(s)	Athis-Mons (35 641 hab)
LIEU	Le Coteau des Vignes

## LE COURS D'EAU

NOM	L'Orge
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau intermédiaire
DÉBIT MOYEN INTERANNUEL	2,6 m <sup>3</sup> /s (2013)
LARGEUR MOYENNE	4 à 5 m
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	922 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	ZNIEFF, Liste 1

## L'OPÉRATION

Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de la géométrie du lit du cours d'eau dans l'emprise du tracé actuel</li> <li>• Suppression des contraintes latérales (berges retalutées en pente douce)</li> <li>• Reconstitution du matelas alluvial</li> <li>• Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux (clapet mozart)</li> <li>• Création ou reconnexion de zones humides alluviales (rive gauche)</li> </ul>
Foncier	La forêt du coteau rive gauche appartient à la commune d'Athis-Mons et le fond de vallée (berges et plaine alluviale rive droite) appartiennent au syndicat de l'Orge. Ils ont été rachetés et remembrés avant le début du projet.
Enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité biologique</li> <li>• Qualité de l'eau et des milieux aquatiques</li> </ul>
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Cadre de vie et paysage</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	Cadre de plan de gestion (SAGE, CRE, DOCOB, LIFE...) : abaissement d'un clapet en aval de la parcelle
Date des travaux	Août 2016 - Sept 2017
Linéaire concerné par les travaux	950 m
Maître d'ouvrage	Syndicat de l'Orge

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	7 juillet 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef du service Aménagement Rivière-Paysage, Syndicat de l'Orge</li> <li>• Membre de l'association « Les amis du Coteau des Vignes »</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<p>Le projet bénéficie au moment de sa phase émergence d'un <b>temps d'expérimentation</b> (18 mois) qui a permis d'observer les effets de l'abaissement du clapet Mozart.</p> <p>En revanche, les incidences paysagères des travaux ont été mal anticipées du fait d'une <b>information très descendante</b>, au moins, jusqu'à la phase travaux. Des négociations avec les riverains et une bonne adaptation des paysagistes en interne ont cependant permis d'intégrer ces demandes rapidement.</p> <p>Après les travaux, le projet bénéficie toutefois d'une très bonne appropriation et est utilisé comme <b>outil pédagogique</b> et vitrine.</p>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>1,2 M€ HT (Études et travaux)</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	-

Le projet de restauration du Coteau naît des **opportunités foncières** permises par le rachat des terrains du fond de vallée par le syndicat de l'Orge avec l'aide de plusieurs collectivités et territoires (Département, Région, Intercommunalités ...). Ce collectif soutient un premier projet porté par le CAUE91 et la CALPE (Les amis du Coteau des Vignes) en 2010. Celui-ci échoue face à l'opposition des associations de riverains ainsi que de la mairie d'Athis-Mons : ces derniers n'ont pas été consultés et craignent la disparition de cet espace de nature.

Le syndicat fait alors le choix de se concentrer sur les berges de l'Orge en préservant le coteau rive gauche. Les négociations ont lieu au sein de comités techniques et de pilotage issus de cette convention. La décision est prise d'abaisser le clapet Mozart en bout de parcelle. Cette décision s'inscrit dans la politique de **continuité écologique** menée par le syndicat dans le cadre de son plan de gestion vallée de l'Orge aval. Une réunion publique a lieu courant 2013 pour informer les associations locales de cette décision, elle ne reçoit pas d'opposition marquée. Le syndicat choisit de réaliser une phase de test plutôt que de précipiter les travaux. Après 18 mois, une sinuosité s'est recrée sur 80% du tronçon en eau et plusieurs banquettes alluviales se sont reformées. Les travaux se portent alors essentiellement sur les espaces à faible gabarit d'étiage. L'objectif est de passer d'un « *Orge perché* » marqué par un paysage en *miroir d'eau* avec une pente très faible (0,07%) et au tracé rectiligne à un cours d'eau renaturé avec méandres et végétation.

Dans son projet, le syndicat doit concilier les multiples usages présents sur le site : prairies de fauche, stationnement et riverains, importante circulation (certains parlent de « boulevard piéton »), zone humide, réseau d'eaux pluviales. Si les **diagnostics écologique et hydrologique** faits en préparation du projet sur le cours d'eau permettent au syndicat de bien anticiper les travaux, il semble qu'il ait négligé dans un premier temps les transformations paysagères auxquelles les riverains sont sensibles.

Les deux exemples les plus marquants sont les conflits et négociations autour du cheminement et des questions de vis-à-vis.

Dès le départ, le syndicat a opté pour une « **promenade perchée** » le long des prairies pour remplacer l'ancien chemin au bord de l'eau. Ce choix résulte de contraintes techniques : pincement du lit mineur, création de milieux annexes (roselière, frayère à poisson). Il est cependant très mal accepté dans un premier temps et constitue un point de blocage parmi les riverains. Les associations s'opposent à ce qu'elles surnomment *la promenade des parkings* et se plaignent très régulièrement de ne plus voir la rivière sur sa portion aval. Le syndicat arrive finalement à le faire accepter, non pas à l'aide d'arguments écologiques, mais en justifiant de la nécessité d'un accès PMR au chemin pour les habitants de la maison de retraite et en insistant sur la visibilité à partir de la passerelle.

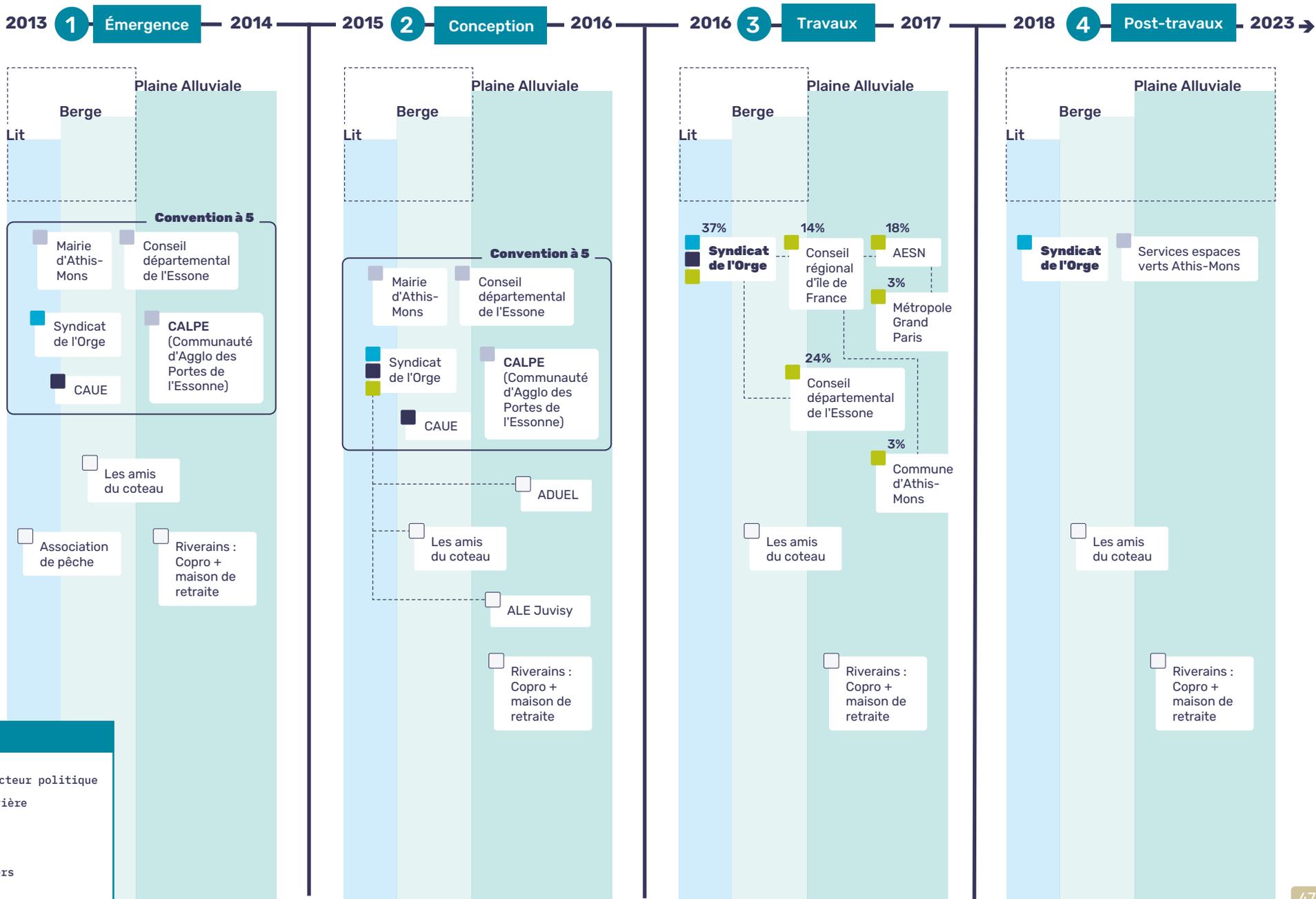
*A contrario*, si les passants se plaignent d'un chemin perché, de nombreux propriétaires riverains s'opposent au **vis-à-vis** avec les passants. Le syndicat répond à ces demandes en modifiant le projet en marge au cas par cas : création d'une haie en bord droit du sentier pédagogique, maintien des acacias pour garder un « mur végétal » entre les deux copropriétés, conservation des accès en fond de jardin pour les pavillons. On notera que l'argumentaire de ces riverains s'appuie lui aussi, paradoxalement, sur des arguments écologiques ; ils s'opposent notamment à la coupe d'arbres au moment du retalutage.

Dans l'ensemble, les associations locales déplorent une « **information descendante** » jusqu'à la phase travaux les poussant à réagir et à négocier après-coup lorsque des plaintes de riverains émergent. Après avoir porté les intérêts particuliers des propriétaires riverains, les associations jouent un rôle important dans l'acceptation du projet post-travaux.

On notera par exemple leurs efforts dans la justification des prairies en fauche tardive (via des ateliers de botaniques) arguant de leur biodiversité auprès des riverains pour qui les hautes herbes « faisaient sales » et devaient être tondues.

Finalement, il semble que le projet ait permis un travail plus coopératif entre le syndicat, la mairie et les associations de riverains. Si tous s'accordaient sur la nécessité d'une telle restauration, le syndicat a dû intégrer de nombreuses problématiques annexes émergeant à la fois de la mairie (parking, éclairage) et des riverains (vis-à-vis, haies). Ce faisant, le syndicat assume un nouveau rôle, comme le disait Emmanuel Pranal, chef du service aménagement interrogé sur la question : « *Si on se concentre juste sur la rivière et on ne pense pas aux alentours, on leur enlève quelque chose mais on ne leur apporte rien.* » C'est cette approche qui a permis au projet d'arriver à terme : « *Quand on regarde l'historique, il y a beaucoup de choses qui ont été menées sur le coteau des vignes mais quand on regarde les résultats, finalement il n'y a que le syndicat qui a réussi à faire un projet.* »

# ORGE



**1** Suite à une **convention signée en 2003** et étendue en 2010, le syndicat acquiert le fond de vallée (berges et plaine alluviale rive droite). La Communauté d'Agglomération acquiert, elle, le coteau en rive gauche. La **mise en échec d'un projet d'aménagement** sur sa parcelle en 2010 pousse le syndicat à se concentrer sur la réhabilitation du cours d'eau. L'association des Amis du Coteau naît en 2012 en regroupant des riverains qui s'étaient opposés à ce premier projet.

La décision est prise d'abaisser le clapet Mozart en aval de la parcelle début 2013 suite à une étude préalable. Une réunion publique en mairie d'Athis Mons avec les représentants des associations locales (Amis du Coteau, ALE) accompagne le lancement du projet.

**2** La conception commence par une **phase d'expérimentation** de l'évolution du cours d'eau jusque début 2015. Le reméandrage et la reconstitution des banquettes alluviales se fait naturellement sur 80% du cours d'eau (voir transect **3**). Une **enquête publique** est ouverte et plusieurs **réunions publiques** (avec les financeurs et les associations) sont organisées. Elles permettent de faire évoluer le projet sur quelques points (jardin pédagogique, accès aux personnes à mobilité réduite, réhabilitation du parking à proximité de la maison de retraite, conservation de certains arbres). Une partie des associations locales se plaint toutefois début 2016 de n'avoir pas été sollicitées plus tôt pendant la phase d'émergence.

Cette phase de conception est faite en interne puisque le syndicat a ses propres équipes de paysagistes, cela lui permet de modifier rapidement le projet lors des demandes de la mairie ou des riverains.

La commune d'Athis-Mons rachète le coteau rive gauche à la communauté d'agglomération (CALPE) avant que celle-ci ne soit intégrée dans le Grand Paris. Il est décidé que cet espace sera modifié au minimum.

**3** La phase travaux est menée essentiellement par le syndicat de l'Orge. On notera que la **campagne de communication** commence réellement à ce moment avec des publications régulières sur les réseaux du syndicat et dans la presse locale. Elle se poursuit jusqu'en 2019.

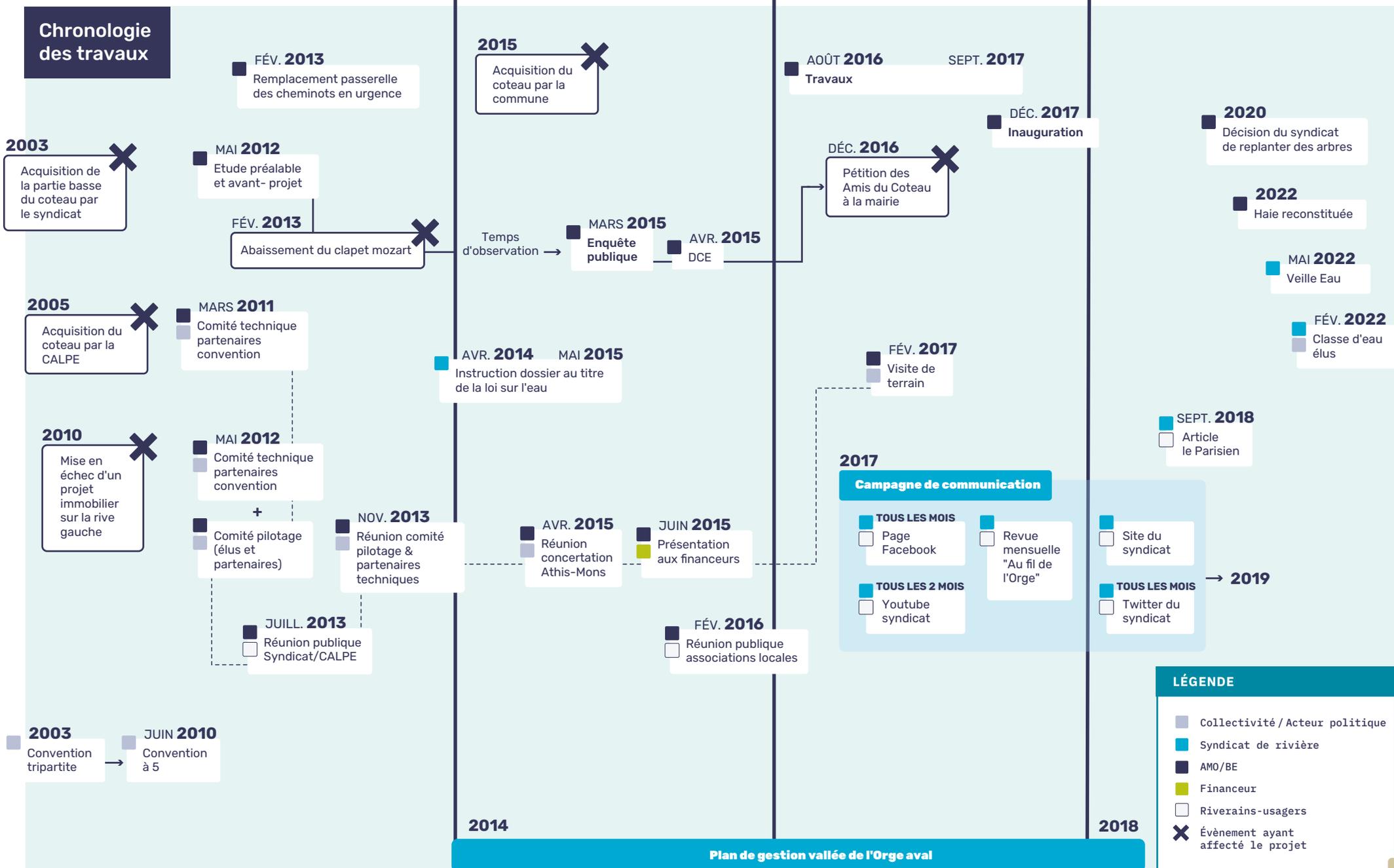
**4** Suite à la livraison des travaux, une inauguration du site est organisée. Elle rassemble la plupart des acteurs.

L'après-projet se caractérise par un certain révision des choix paysagers courant 2020. Alors que le projet opposait à l'origine des espaces fermés rive gauche (forêt du coteau) et des espaces ouverts rive droite (prairie en fauche tardive), le syndicat prend la décision de planter des arbres le long du cheminement rive droite afin de l'abriter du soleil. Plusieurs haies sont également reconstituées et le **verger, peu utilisé** par les riverains, repasse en gestion par le syndicat.

Le site en lui-même continue d'être utilisé comme **un outil pédagogique** à la fois par le syndicat qui l'utilise durant ses classes d'eau avec les élus, par les associations comme les Amis du coteau qui y organisent des ateliers de botanique ainsi que la municipalité d'Athis-Mons qui y a organisé une balade contée en partenariat avec l'association L'Enracineuse.

2013 **1** Émergence — 2014 — 2015 **2** Conception — 2016 — 2016 **3** Travaux — 2017 — 2018 **4** Post-travaux — 2023 →

**Chronologie des travaux**



**LÉGENDE**

- Collectivité / Acteur politique
- Syndicat de rivière
- AMO/BE
- Financeur
- Riverains-usagers
- Évènement ayant affecté le projet

Aval



Amont

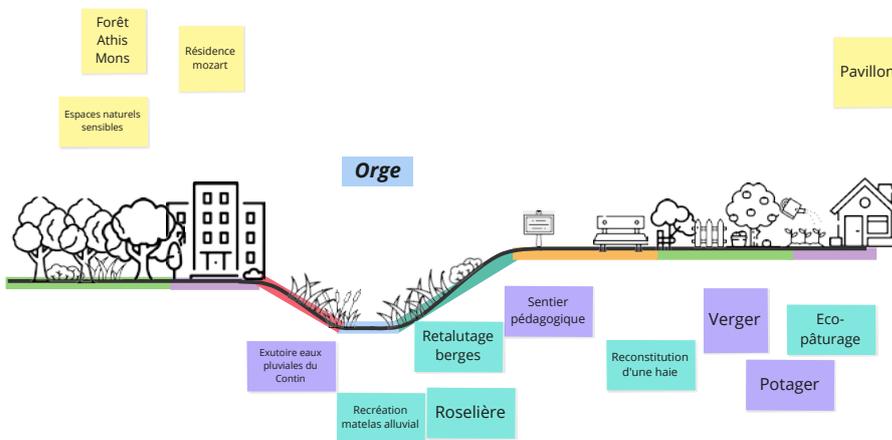
**RIVE GAUCHE**

**RIVE DROITE**

Occupation des Sols

1

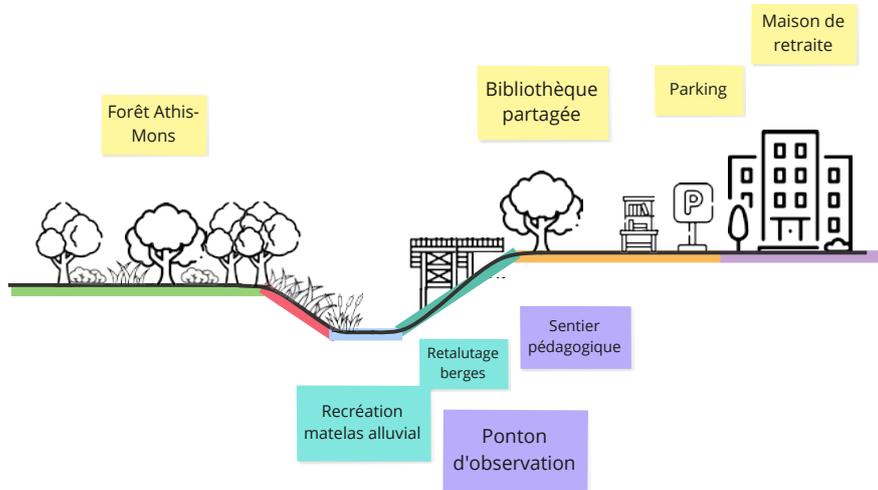
Aménagements suite au projet



Occupation des Sols

2

Aménagements suite au projet



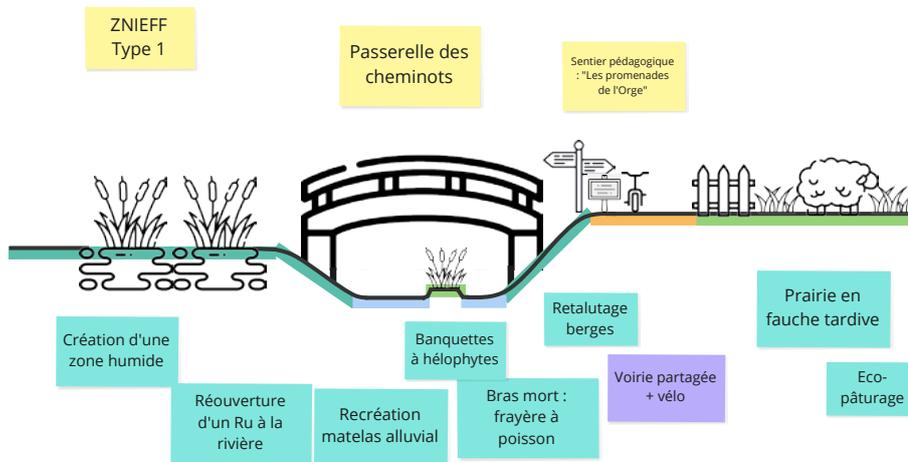
LÉGENDE

Eau	Berges restaurées	Berges non restaurées	...	Actions à visée écologique	...	Actions à visée sociale
Bâti	Sentiers	Végétation/Parc				

Occupation des Sols

3

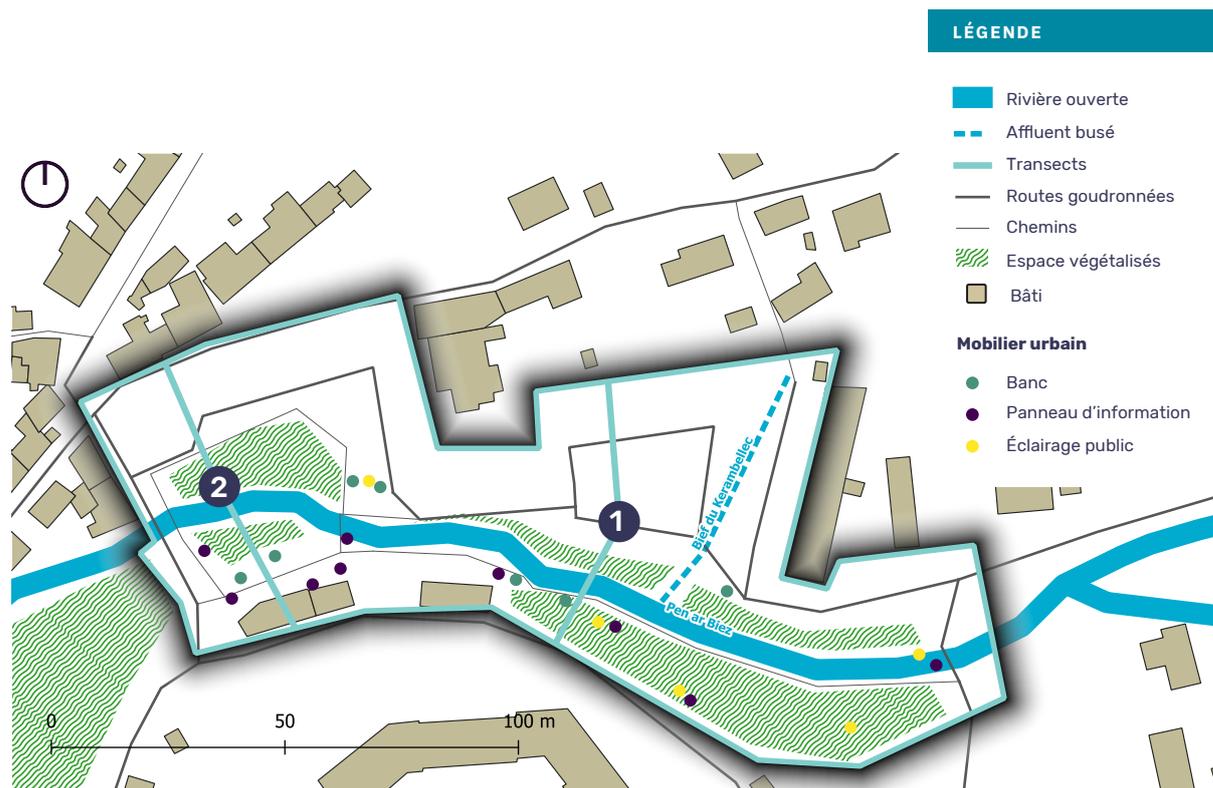
Aménagements suite au projet



LÉGENDE

	Eau		Berges restaurées		Berges non restaurées		Actions à visée écologique		Actions à visée sociale
	Bâti		Sentiers		Végétation/Parc				

# Réhabilitation du Pen Ar Biez à Lannion : d'un sinistre à une opportunité



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Loire-Bretagne
RÉGION(s)	Bretagne
DÉPARTEMENT(s)	Côtes-d'Armor
COMMUNE(s)	Lannion (19 827 hab)
LIEU	Quartier du Stanco

## LE COURS D'EAU

NOM	Pen Ar Biez
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau intermédiaire
DÉBIT MOYEN INTERANNUEL	-
LARGEUR MOYENNE	4m (buses métalliques) / de 7 (chenal à l'amont) à 25m (zone humide à l'aval)
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	17,4 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	Liste 2

## L'OPÉRATION

Type d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise à ciel ouvert d'un cours d'eau</li> <li>• Suppression des contraintes latérales en amont</li> <li>• Rétablissement, préservation ou gestion de la ripisylve</li> <li>• Modification de la géométrie du lit du cours d'eau dans l'emprise du tracé actuel</li> <li>• Protection des berges par technique végétale</li> </ul>
Foncier	Propriété de la commune de Lannion
Enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité biologique</li> <li>• Qualité de l'eau des milieux aquatiques</li> <li>• Espèces protégées/patrimoniales</li> </ul>
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Cadre de vie et paysage</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	Modification ou perte d'usage : effondrement de la chaussée rue Isidore le Bourbon
Date des travaux	Mai 2016 à juin 2017
Linéaire concerné par les travaux	70 m
Maître d'ouvrage	Ville de Lannion

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	17 mai 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cheffe de projet à la ville de Lannion</li> <li>• Membre de l'ARSSAT (Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor)</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	<p><b>Projet pilote</b> dans la région qui part d'une <b>opportunité de travaux suite à un accident</b>. Le projet se distingue par l'implication très forte et continue de la Cheffe de projet de la Ville de Lannion (maitre d'ouvrage) et de CE3E (maitre d'ouvrage) qui portent leur vision jusqu'à la livraison finale des travaux.</p> <p>Une des conséquences de ce portage personnel fort du projet est à l'inverse une <b>appropriation plus lente</b> du projet par les riverains ainsi qu'une difficulté après les travaux dans la passation aux services municipaux en charge de l'entretien du site.</p> <p>Le projet a cependant fait l'objet d'une valorisation à laquelle une association locale du patrimoine a participé (sentier pédagogique, visites scolaires) et de l'organisation d'une Fête de la rivière pour l'inauguration du site.</p>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>1M€ HT (Études et travaux)</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	<b>Très faible (voire nulle)</b>

La réhabilitation du Pen Ar Biez dans le quartier du Stanco à Lannion part de l'effondrement d'un pan de route en octobre 2014 suite à la corrosion d'une buse métallique installée en 1984 pour canaliser le ruisseau. Cet incident pousse la municipalité à repenser son approche de la rivière dans un quartier qui a connu de nombreuses inondations par le passé (la dernière remontant à 1989, après que la rivière ait été busée suite à un débordement du bief du Kerambel-lec). La spécificité de cette réhabilitation tient au fait que le projet a pour origine un problème et non un choix politique volontaire.

Comme de nombreuses rivières urbaines disparues, le Pen Ar Biez souffre d'un déficit d'attention des riverains du fait de son état dégradé. Le projet de réhabilitation et d'ouverture du cours d'eau n'est pas présenté comme participant à l'amélioration du cadre de vie ou de la continuité écologique mais comme un moyen de résoudre le problème d'effondrement. Cependant, le choix est rapidement fait par la municipalité de ne pas se tourner vers les solutions classiques proposées par le premier groupement d'AMO en préférant faire appel à une solution de génie végétal.

Cette dernière option présente un intérêt écologique (végétalisation des berges, filtration des eaux de pluies, accueil de biodiversité, etc.), mais aussi économique. L'utilisation de radiers plutôt que de béton banché permet d'une part d'économiser sur le coût de la matière première (du simple au double) et d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux.

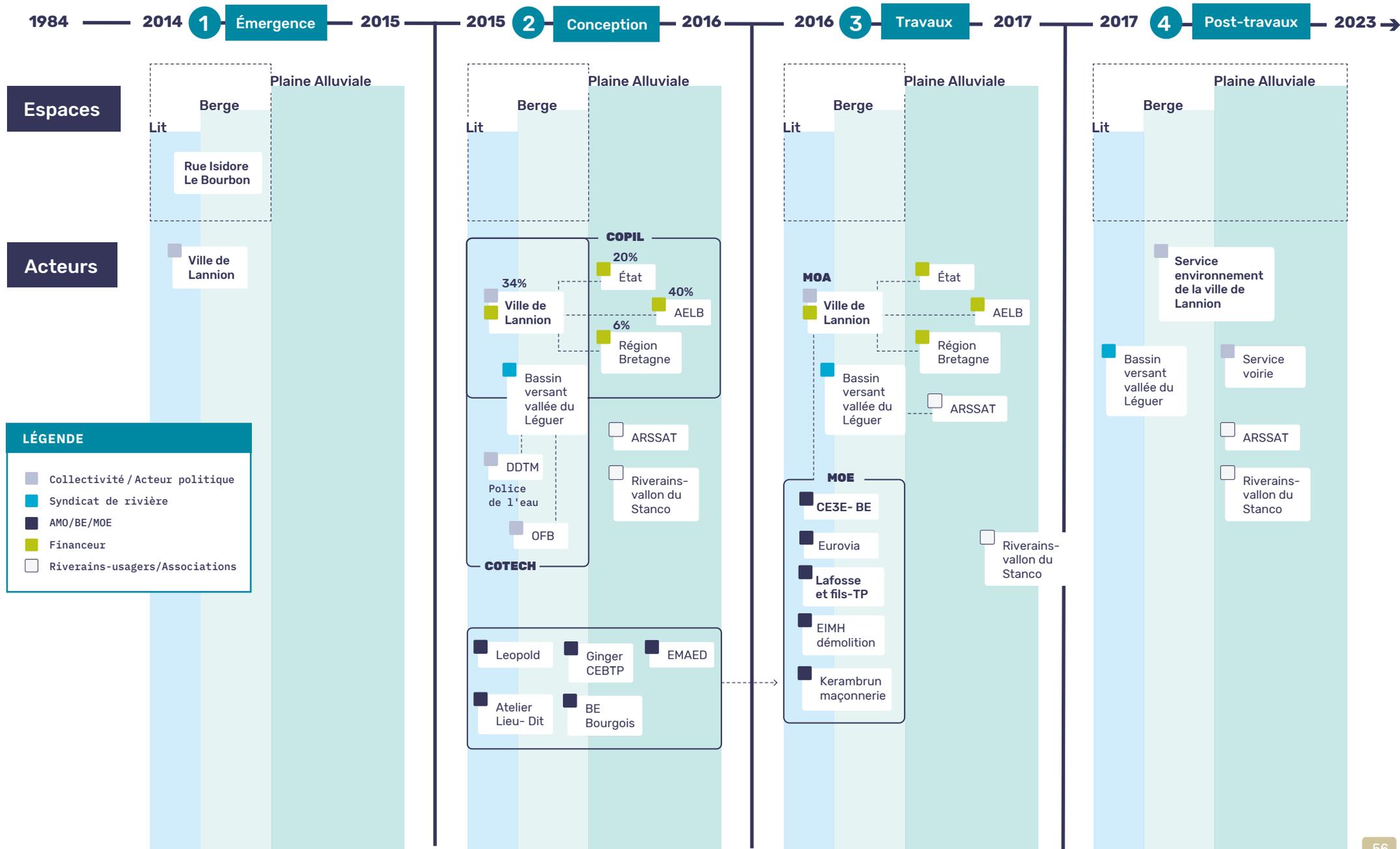
Une collaboration étroite s'installe entre la municipalité, le bureau d'étude et l'entreprise en charge des travaux. La phase conception ne s'appuie sur aucune concertation habitante : « ça a été une consultation fermée parce qu'on n'avait pas 50 choix, donc c'était plutôt de l'information » (chargée du projet). Dans un contexte où les exemples de réhabilitation de rivières urbaines étaient rares et les exigences techniques élevées, la vision du projet a été essentiellement portée par la Cheffe de projet à la mairie qui le décrit comme un « projet passion ». Cette forte implication a permis d'avancer vite et de manière cohérente mais a, pour contrepartie, de peu investir la question de l'appropriation du projet par les habitants. Seuls trois riverains directement impactés par le chantier ont été consultés. Un compromis sur la reconstruction d'un muret détruit au cours des travaux permet d'éviter des procédures d'expropriation.

C'est au moment de la fin des travaux que la municipalité décide d'organiser une fête de la rivière et ce afin que « la population se réaccapare cet espace qui était devenu un parking et une route ». L'accent est alors mis sur la reconnexion à l'eau des habitants. Cette reconnexion est à la fois visuelle, avec une passerelle permettant aux piétons de voir la rivière, et physique puisqu'ils peuvent accéder à l'eau. La municipalité fait par exemple le choix de laisser les chiens aller directement dans l'eau même si « ce n'est pas un parc [mais] une zone humide ».

Dans cette phase d'après-travaux, la problématique principale est celle de la **passation de la gestion des espaces verts**. Les gabions qui composent les berges ne sont pas seulement des espaces verts mais bien des ouvrages d'art qui soutiennent les cheminements piétons et une partie de la chaussée ce qui rend la question de leur entretien d'autant plus sensible. Pour ce faire, un **registre d'entretien** complet a été créé. Les équipes des services techniques de la municipalité n'ont pas participé à l'élaboration du projet et ne se sentent pas assez impliqués pour prendre la charge de travail en apparence plus lourde (fauche tardive, arrachage manuel, élagage) que suppose la gestion de ces espaces. L'important turnover des équipes ajoute de la difficulté nécessitant un renouvellement de la formation des responsables à cette gestion complexe. Pour pallier à ces difficultés, la ville a décidé de déléguer la gestion les premières années à l'entreprise chargée des travaux.

Au final et malgré les points de difficulté évoqués plus haut, le Pen Ar Biez reste un des **projets pilotes** sur le bassin versant Loire-Bretagne. De fait, ce chantier reste une des seules références de réhabilitation de petite rivière urbaine dans la région.

## PEN AR BIEZ



**1** Un pan de route s'effondre en 2014 suite à la corrosion d'une buse métallique installée en 1984 pour canaliser le ruisseau. C'est cet accident qui pousse la municipalité à lancer des travaux. Le projet est porté par la ville de Lannion.

**2** Une première étude présente deux scénarios. Elle propose de découvrir le ruisseau mais conserve dans ses plans des berges avec des murs sécants en béton qui gardent l'aspect canal que l'on retrouve sur la partie en amont du projet. Cette première équipe n'est pas retenue. La municipalité **ouvre le projet à variante dans la phase de consultation** des entreprises pour que les études béton puissent être remplacées par des études de **génie végétal**.

Elle choisit alors une conception-réalisation par CE3E et Lafosse & Fils car ces derniers sont expérimentés sur ces méthodes (voir détail des opérations sur le transect **1**)

Le Bassin Versant vallée du Léguer, regroupement des trois EPCI (Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté) et des producteurs d'eau du bassin hydrographique du Léguer, joue à la fois un rôle de (1) conseiller technique, (2) conseiller financement et (3) appui auprès de l'administration (OFB et DDT). C'est grâce à lui que la ville obtient des financements de l'Etat grâce au FSIL 2016 (Fond de Soutien à l'Investissement Local), de l'Agence de l'eau Loire Bretagne par le projet «territoires d'eau» (contrat territorial Léguer 2016-2020) et de la région.

**3** La phase travaux est repoussée au printemps 2016 pour des raisons d'économies et afin de s'intégrer dans le **projet de redynamisation du centre-ville**. Les opérations prévues d'abord de mai à novembre sont poursuivies durant l'hiver 2016 après que la maîtrise d'ouvrage ait demandé une dérogation à la DDT. Le Pen Ar Biez étant un cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, les travaux doivent s'étendre sur une fenêtre temporelle réduite.

L'ARSSAT (Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor) est commissionnée pour produire 5 panneaux pédagogiques.

**4** Une **fête de la rivière** est organisée suite à la livraison du site. Cet évènement d'inauguration vise à favoriser la connexion des riverains à la rivière alors que la communication est restée relativement réduite jusqu'ici et qu'il n'y a pas eu de concertation. Si elle rencontre un grand succès avec près d'une centaine de personnes présentes, elle n'est pas reconduite les années suivantes. Il n'y a pas de mouvement d'appropriation associative forte du site après-travaux à l'exception notable de l'ARSSAT qui propose des visites guidées à l'issue du chantier et continue de l'intégrer à ces animations.

Pour la gestion du site, l'enjeu principal tient à la **passation aux services techniques et espaces verts de la ville** de l'entretien des berges, de la zone humide et du lit. Le Bassin versant vallée du Léguer ne dispose pas de moyens pour assurer cette tâche. Cette gestion demeure problématique malgré la création d'un **carnet d'entretien** complet et plusieurs formations assurée auprès des agents des services techniques. Elle constitue le principal défi à venir pour maintenir la vision qui a fait naître le projet.

1984 — 2014 **1** Émergence — 2015 — 2015 **2** Conception — 2016 — 2016 **3** Travaux — 2017 — 2017 **4** Post-travaux — 2023 →

## Chronologie des travaux

OCT. 2014

Affaissement d'une chaussée suite à la corrosion d'une buse



2015 **2** Conception

Avant Projet + DCE

Etude préalable : 1<sup>ère</sup> équipe non retenue

2<sup>ème</sup> équipe MOE

Scénario 1 : pont- cadre

Scénario 3 : cheminement piéton et génie végétal

Scénario 2 : canal ciel ouvert

Présentation publique en conseil de quartier

Organisation d'une conférences de presse par la municipalité

Rencontre et visite avec les riverains immédiats

JUIN 2015  
Article Ouest France

2016

MAI 2016

1<sup>ère</sup> phase Travaux

NOV. 2016

Extension 1<sup>ère</sup> phase

Dérogation auprès de la DDT pour extension travaux en hiver

Rédaction de 5 panneaux pédagogiques par l'ARSSAT

OCT. 2016  
Vidéo : Le Télégramme

AVR. 2017  
Vidéo : Le Trégor

2016 **3** Travaux

2017

AVR. 2017

2<sup>ème</sup> phase : nettoyage buse acier corrodée

JUIN 2017  
Livraison site

Réalisation de deux visites guidées du site animées par l'ARSSAT

JUIN 2017  
Fête de la rivière

La fête de la rivière n'a pas été répétée par la suite

Articles historiques dans le bulletin municipal

JUIN 2017  
Vidéo Fête du Stanco Ouest France

JUILL. 2018  
Vidéo : Région Bretagne

NOV. 2019  
Article : Le Télégramme

MAI 2020  
ASTEE

Utilisation ponctuelles du site par les écoles

2019  
Intégration du site dans le circuit des visites guidées du patrimoine liée à l'eau de l'ARSSAT

### LÉGENDE

- Collectivité / Acteur politique
- AMO/BE/MOE
- Riverains-usagers/Associations
- ✗ Évènement ayant affecté le projet

# Amont

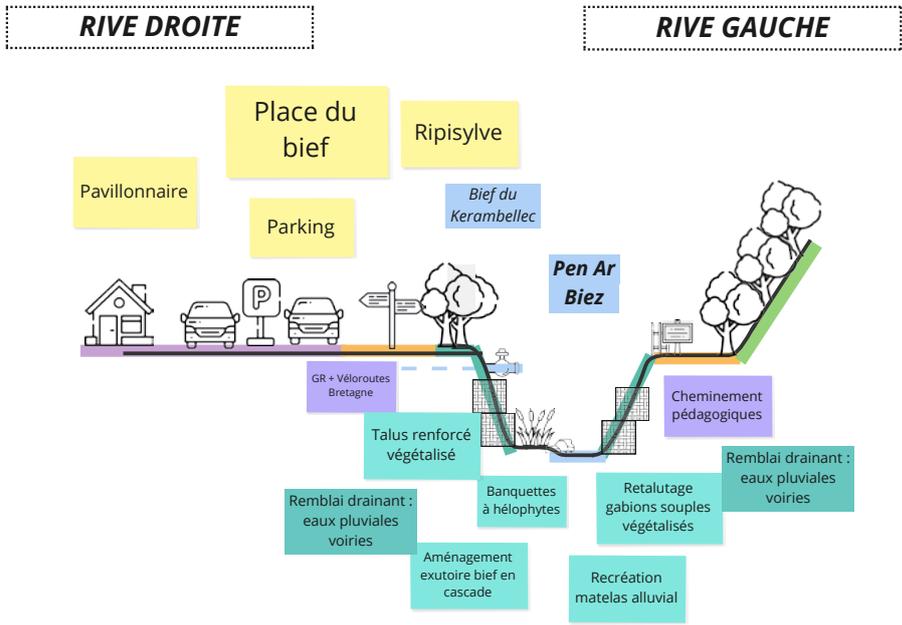


# Aval

Occupation des Sols

1

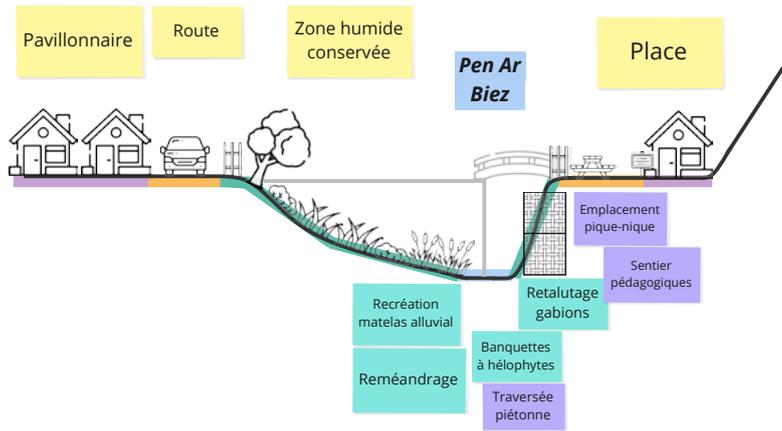
Aménagements suite au projet



Occupation des Sols

2

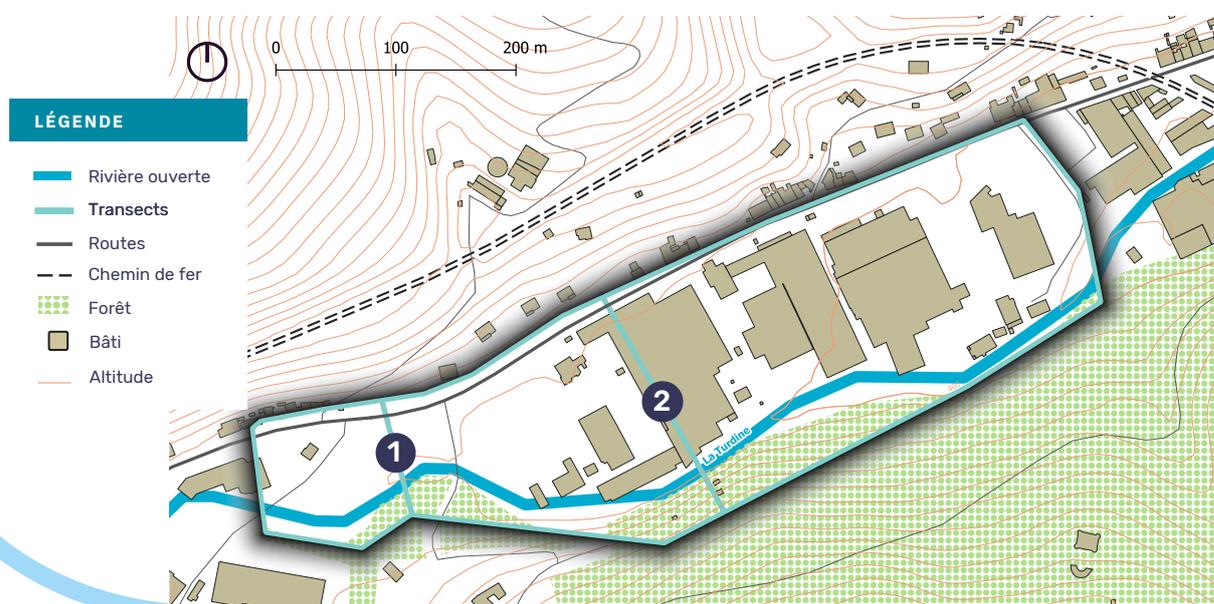
Aménagements suite au projet



LÉGENDE

	Eau		Berges restaurées		Berges non restaurées		...	Actions à visée écologique		...	Actions à visée sociale
	Bâti		Sentiers		Végétation/Parc						

# Réhabilitation de la Turdine à Tarare : réhabiliter une friche industrielle et la rivière en entrée de ville



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Rhône-Méditerranée et Corse
RÉGION(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
DÉPARTEMENT(s)	Rhône
COMMUNE(s)	Tarare (10 600 hab)
LIEU	Entrée Ouest de la ville

## LE COURS D'EAU

NOM	<b>La Turdine</b>
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	-
DÉBIT MOYEN INTERANNUUEL	1,44 m <sup>3</sup> /s
LARGEUR MOYENNE	3 m
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	161 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	Liste 2

## L'OPÉRATION

<b>Type d'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux</li> <li>• Dépollution des sols</li> <li>• Reconstitution du matelas alluvial</li> <li>• Protection des berges par génie végétal</li> </ul>
<b>Foncier</b>	Propriété privée / site industriel : rachat par un Etablissement public foncier à l'exception de la parcelle AY 77 acquise par la commune de Tarare
<b>Enjeux écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité biologique</li> <li>• Espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon)</li> <li>• Qualité de l'eau des milieux aquatiques</li> </ul>
<b>Enjeux socio-économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Création d'un sentier entre Tarare et la retenue de Joux</li> <li>• Coûts et économie (valorisation foncière sur la ZA)</li> </ul>
<b>Opportunité d'intervention ou motivation initiale</b>	Rachat par l'EPORA des teintureries de la Turdine
<b>Date de début des travaux</b>	Juin 2020
<b>Date de fin des travaux</b>	Janvier 2021
<b>Linéaire concerné par les travaux</b>	700 m de restauration morphologique mais aussi 1 355 m de décloisonnement (restauration de la continuité écologique).
<b>Maître d'ouvrage</b>	SYRIBT (avec maître d'œuvre MOE Setec Hydratec)

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	27 avril 2023
<b>Acteurs interrogés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien de bassin</li> <li>• Directrice du SYRIBT</li> <li>• Cheffe de projet urbanisme et aménagement chez Ville de Tarare</li> </ul>
<b>Spécificité du projet</b>	Le projet s'est fait en parallèle d'un chantier de requalification d'une friche industrielle, le renouvellement urbain du site s'accompagnant d'une réhabilitation de la rivière sur la partie de la parcelle en zone inconstructible du PPRI. La spécificité du projet tient à la nécessité pour le syndicat de négocier avec les aménageurs de la parcelle (EPORA) et les futurs acquéreurs tout au long des travaux.
<b>Coût total des travaux</b>	<b>1 400 000€ TTC</b>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autofinancement par le Syribt : 10%</li> <li>• Subventions (Agence de l'eau + FEDER) : 90%</li> </ul>

Les travaux de réhabilitation de la Turdine dans l'Ouest de Tarare font suite à l'acquisition en 2015 par l'EPORA d'une friche industrielle, les teintureriers de la Turdine, en vue de la revaloriser (rachat des terrains, destruction de la friche, désamiantage, dépollution des terrains puis revente à Carré D'or et Ninkasi).

Dès le départ, ces travaux de renouvellement sont contraints par le PPRI qui limite les constructions sur une bande de 50 m de large à partir de la rive gauche de la Turdine. Sur ce linéaire très dégradé par l'activité teinturière, le syndicat saisit l'occasion d'associer renouvellement de la parcelle et réhabilitation du cours d'eau. Le contrat de bassin prévoyait d'graser les 4 ouvrages transversaux présents sur le site pour rétablir la continuité écologique du cours d'eau.

La spécificité de ce projet tient à la nécessité pour le syndicat de négocier avec les acteurs déjà en place (EPORA, COR, maîtres d'oeuvre, ...) afin de réaliser un projet qui réponde à la fois aux contraintes économiques de la Communauté d'Agglomération (COR) et l'EPORA ainsi qu'aux objectifs écologiques visés par le syndicat. Les terrains étant possédés par l'intercommunalité, l'arbitrage lui revient ce qui force le syndicat à adapter son projet.

- La première négociation se déroule avec l'intercommunalité (COR). Elle vise à obtenir une bande suffisamment large pour effectuer à la fois des travaux de retalutage tout en laissant un espace suffisamment important pour installer un cheminement et quelques aménagements pour l'observation de la rivière. La zone rouge du PPRI étant inconstructible, la négociation se porte sur la zone bleue, large de près de 40m et partagée entre le syndicat et les aménageurs. Cette négociation est facilitée par le projet de cheminement touristique entre Tarare et la retenue de Joux porté par la COR.

- La seconde négociation a lieu avec l'Établissement Public Foncier (EPORA) afin d'établir une gestion commune des déblais pollués sur le site plutôt qu'une gestion à deux vitesses. Elle échoue en raison d'un calendrier serré entraînant le refus de la COR de refondre (et donc retarder) son plan de gestion sols pollués.
- La troisième négociation se fait avec les deux repreneurs de la parcelle : le brasseur Ninkasi et l'aménageur Carré d'Or. L'idée est d'éviter un « *couloir* » entre le bâti et le cours d'eau qui verrait les berges renaturées bordées par un fond de parcelle industrielle, les aménageurs favorisant un « *effet vitrine* » sur la nationale. La négociation est accompagnée par la mairie et ses services urbanisme afin de maintenir des perspectives visuelles à travers la parcelle.

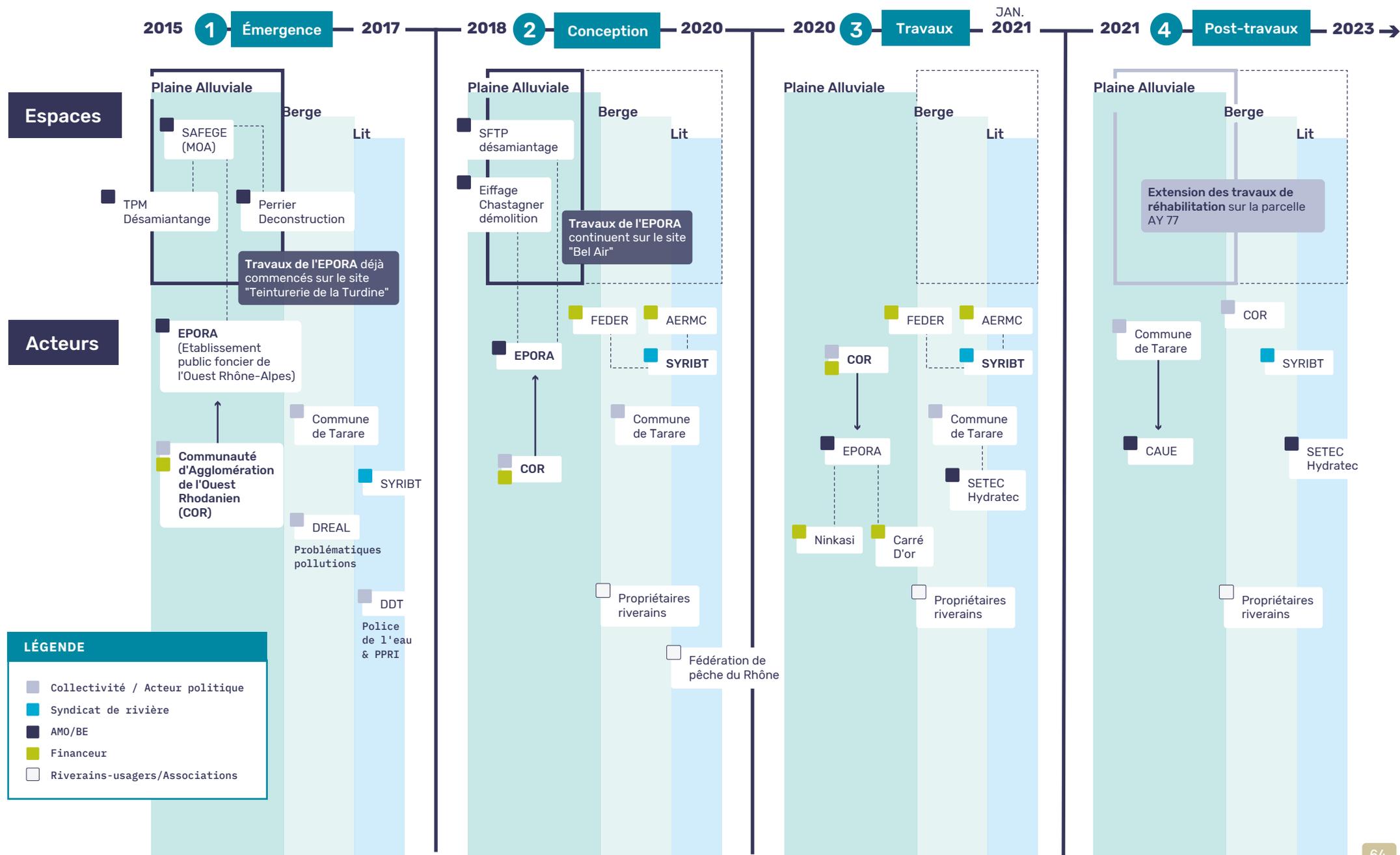
Il y a eu assez peu de communication sur le projet et aucune concertation. Cela tient en partie à la difficulté technique de celui-ci et aux négociations évoquées précédemment. Celles-ci ont incité le syndicat à limiter la communication au minimum, particulièrement sur une parcelle en entrée de ville et donc très faiblement urbanisée.

À cela s'ajoute une vision très dégradée de la rivière par les habitants. Des témoignages mentionnent qu'elle « *changeait de couleur* » au rythme de l'activité teinturière. Seuls les propriétaires riverains, soit un restaurant et un particulier ayant à traverser un pont sur la Turdine, ont donc été consultés.

Le projet témoigne avant tout de la complexité pour un syndicat de construire un projet avec des acteurs inhabituels comme des EPA. Cela peut s'expliquer par une absence de vision globale comme cela a pu être le cas entre une intercommunalité qui porte un cheminement touristique à portée intercommunale et une municipalité favorisant le cadre de vie local et l'activité économique.

Le syndicat a eu la charge de synthétiser ces demandes tout en proposant des arbitrages. Des négociations sont par exemple en cours entre la municipalité de Tarare et le SYRIBT pour installer des panneaux d'observation sur la rivière. Des discussions ont lieu entre le syndicat et la commune pour trouver le meilleur emplacement pour ces aménagements pédagogiques tout en réduisant leur impact sur le milieu aquatique. Ce débat est révélateur du rôle grandissant pris par les syndicats de rivière dans l'aménagement de nouveaux espaces publics. Pourtant, comme le mentionnait un technicien, « *nous on n'est pas paysagistes, on ne fait pas de parcs* ».

## LA TURDINE



**1** Le SYRIBT se saisit du projet alors que les **travaux ont déjà commencé** sur la plaine alluviale de la Turdine avec le désamiantage, la démolition et la dépollution des sols sur la parcelle dite des Teintureries de la Turdine. L'intercommunalité avait en effet préalablement négocié avec les industries qui étaient encore en activité pour leur racheter les terrains à un prix préférentiel en contrepartie de quoi elle prendrait à son compte la démolition et la dépollution des terrains. Le syndicat **se positionne alors sur les zones inconstructibles** du PPRI (lit et berges) et commence la conception en interne.

**2** Un dossier d'autorisation environnementale est déposé puis validé. En revanche, la tentative d'une gestion commune des déblais pollués sur site avec l'EPORA échoue. L'intercommunalité – la COR – refuse de refondre son **plan de gestion «sols pollués»** pour ne pas retarder le chantier. Le syndicat propose alors à ses élus deux scénarios :

- **Scénario 1** : le SYRIBT assure seul le chantier, cela implique un coût élevé pour l'évacuation des terres polluées (415 000€) et un bilan carbone sensiblement plus élevé (11000t Co<sub>2</sub>) mais garantit une bonne maîtrise du calendrier .
- **Scénario 2** : le projet est décalé d'un an ou plus en attendant les prochaines élections locales. Un nouveau plan de gestion des sols pollués peut alors être rédigé en commun avec l'EPORA. Ce scénario a l'avantage d'être bien moins coûteux (150 000€) et de profiter d'un meilleur bilan carbone (2 700t Co<sub>2</sub>) mais il suppose une renégociation des aides financières de l'AERMC et s'appuie sur un calendrier incertain et une décision différentes des élus de la COR, qui ne sont pas encore en poste.

Les élus font alors le choix d'un lancement rapide du chantier craignant qu'en attendant les élections la situation ne change pas, voire se complexifie et aboutisse à un abandon du projet.

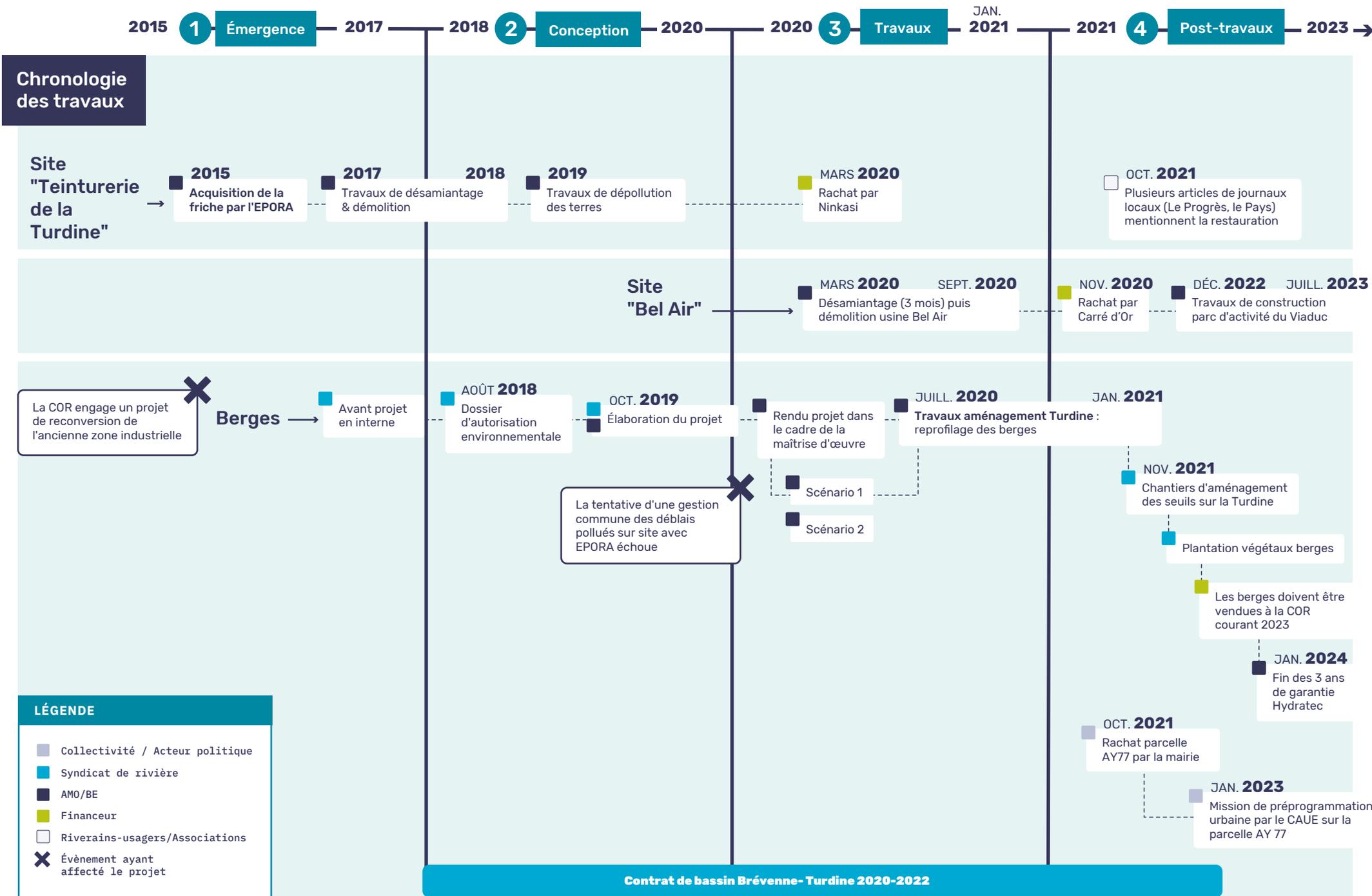
**3** Pour les travaux, le syndicat – au regard de son expérience de négociation avec la COR sur la phase conception – fait le choix de s'entourer d'une MOE (Setec Hydratec). Son rôle est de piloter le chantier et favoriser les discussions avec l'EPORA et les entreprises de travaux présentes sur la plaine alluviale.

Quelques discussions ont lieu avec des propriétaires riverains (restaurant et habitants de l'autre côté du pont), des modifications à la marge du projet sont alors opérées.

**4** Après les travaux la **gestion des espaces verts** repose sur quatre enjeux : limiter le risque d'embâcles (1), concurrencer les espèces invasives (2), favoriser la régénération du cordon rivulaire (3), améliorer la perception paysagère (4). La gestion du lit et des berges et plantations est garantie par les entreprises qui ont réalisé les travaux jusqu'en janvier 2024, le SYRIBT prendra le relais ensuite dans le cadre de son plan de gestion de la ripisylve.

Si le focus reste sur le lit et les berges chez le syndicat pour la gestion des plantations et la surveillance des enrochements, l'attention de la mairie après les travaux se porte, elle, sur les importants **espaces publics naturels** en rive gauche. En effet, la réhabilitation de ces friches industrielles, au-delà de l'angle purement économique (création d'une zone d'activité), permet aussi une reconnexion des habitants à la rivière renaturée.

En rachetant la parcelle AY 77 fin 2021, la mairie envisage depuis de créer un parc urbain en entrée de la ville et commande le CAUE pour une mission de préprogrammation urbaine au début de l'année 2023.



# Amont

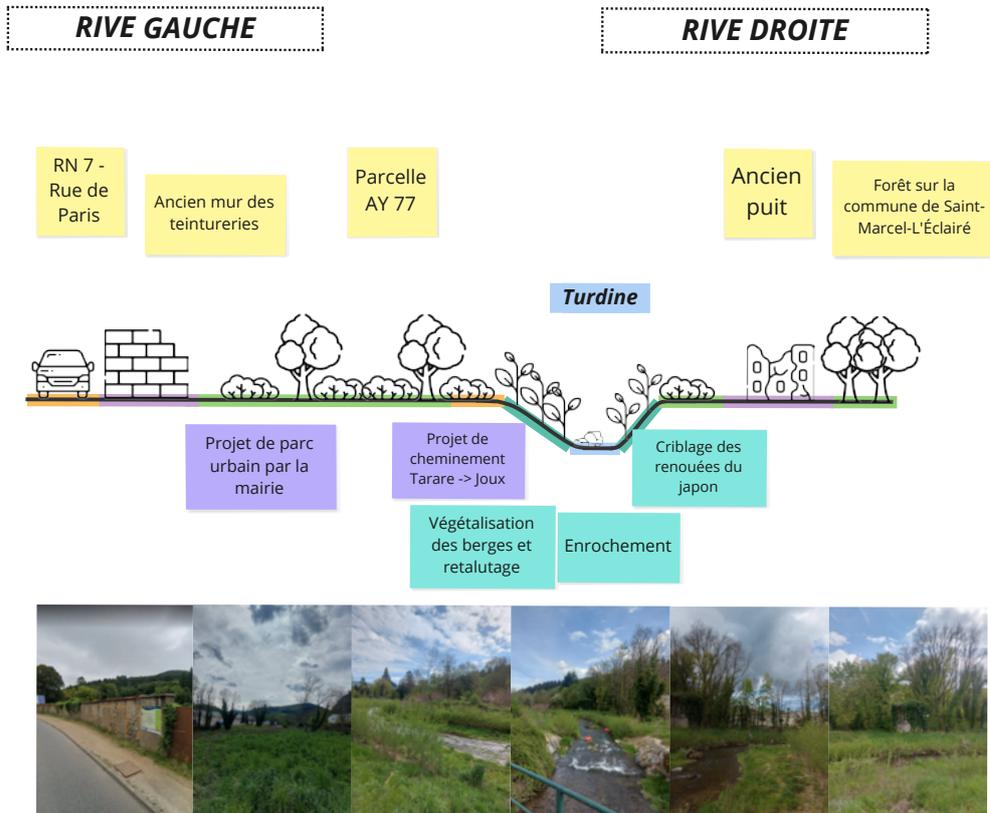


# Aval

Occupation des Sols

1

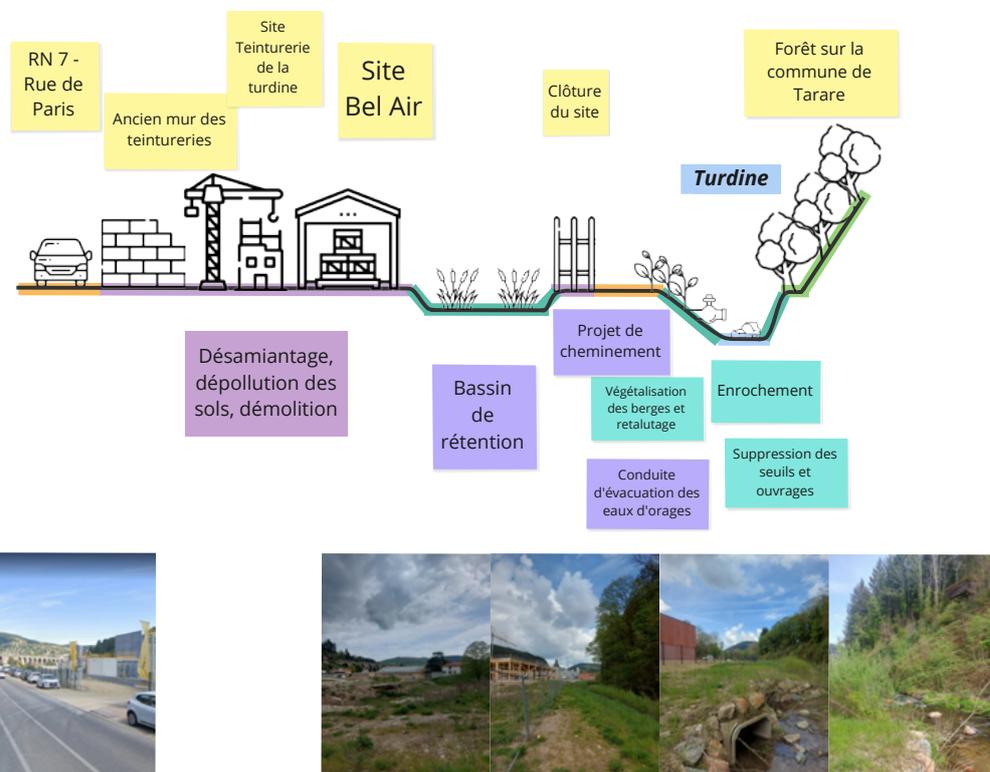
Aménagements suite au projet



Occupation des Sols

2

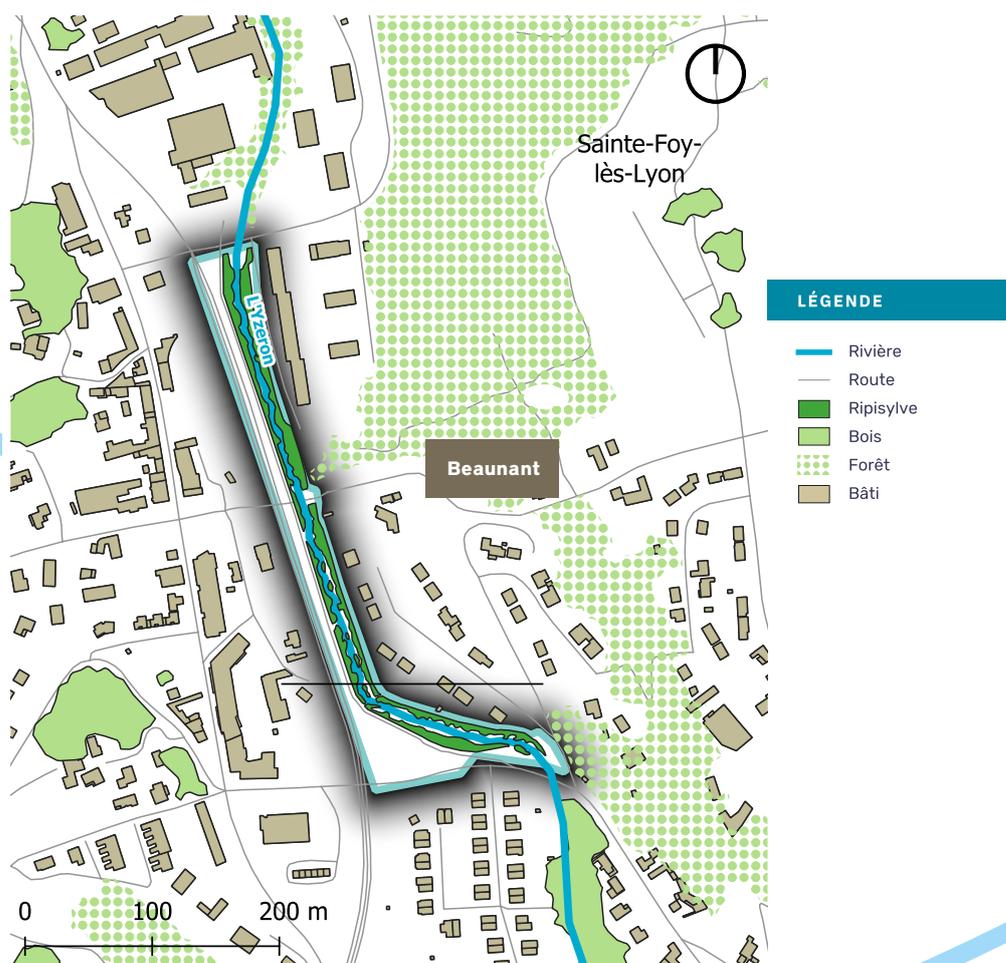
Aménagements suite au projet



LÉGENDE

Eau	Berges restaurées	Berges non restaurées	Actions à visée écologique	Actions à visée sociale
Bâti	Sentiers	Végétation/Parc		

# Sainte-Foy-lès-Lyon : L'Yzeron au cœur d'une transformation hydraulique, écologique et sociale



LOCALISATION	
BASSIN HYDROGR.	Rhône-Méditerranée et Corse
RÉGION(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
DÉPARTEMENT(s)	Rhône
COMMUNE(s)	Sainte-Foy-lès-Lyon
LIEU	Secteur «Beunant et RD 342»

## LE COURS D'EAU

NOM	<b>Yzeron</b>
TYPE DE MILIEU CONCERNÉ	Cours d'eau et berges du bassin versant de l'Yzeron
DÉBIT MOYEN INTERANNUEL	0,664 m <sup>3</sup> /s
LARGEUR MOYENNE	26 km
SUPERFICIE TOTALE DU BASSIN VERSANT	150 km <sup>2</sup>
CLASSEMENT DU COURS D'EAU	-

## L'OPÉRATION

Type d'opération	Restauration des cours d'eau en zone urbaine
Foncier	-
Enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du risque inondation</li> <li>• Restauration et préservation des milieux aquatiques</li> <li>• Qualité des eaux</li> <li>• Amélioration des continuités écologiques</li> <li>• Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</li> </ul>
Enjeux socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration en zone urbaine</li> <li>• Maîtrise foncière des aménagements</li> <li>• Développement de l'usage et accès au public</li> </ul>
Opportunité d'intervention ou motivation initiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du risque inondation</li> <li>• Restauration environnementale</li> </ul>
Date de début des travaux	2017 (avant-projet modificatif en 2011)
Date de fin des travaux	2020
Linéaire concerné par les travaux	550 m
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

## CONTEXTE ET SPÉCIFICITÉS DE L'OPÉRATION

<b>Date de visite du terrain après chantier</b>	-
<b>Acteurs interrogés</b>	Ingénieur GEMAPI au Syndicat du Bassin de l'Yzeron
<b>Spécificité du projet</b>	Chantier de grande envergure pour lequel le volet restauration écologique est un support d'aménagement environnemental et paysager qualitatif « Passage d'une rivière subie à une rivière atout du cadre de vie »
<b>Coût total des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de terrassement et d'infrastructure pour élargissement du lit (lot 1) : 5 985 000 € HT</b></li> <li>• <b>Travaux de génie végétal (lot 2) : 281 000 € HT</b></li> <li>• <b>Soit 6 266 000 € HT</b></li> </ul>
<b>Part de la participation dans le coût total</b>	Financement par la Métropole de Lyon, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau RMC, Etat à hauteur de 76 %. Soit ~1 500 000 € HT à la charge du SAGYRC

L'Yzeron est une rivière affluente du Rhône située à l'ouest de l'agglomération lyonnaise. Si la partie amont du bassin est constituée d'une masse d'eau considérée comme naturelle, la masse d'eau de la partie aval est classée comme « fortement modifiée ». Depuis la fin des années 60, l'Yzeron subit de multiples pressions anthropiques dont l'artificialisation de son lit et ses berges, qui ont conduit à une perte de la valeur environnementale des milieux, la dégradation de la qualité de l'eau, une problématique d'inondations et des étiages sévères, le tout sur un bassin versant dont la population ne cesse d'augmenter.

Dans les années 80, la succession et la gravité des inondations s'intensifient, notamment du fait de l'urbanisation. Au cours des années 2000, ce sont 6 crues majeures auxquelles habitants et riverains doivent faire face. Ces événements, associés aux politiques environnementales existantes et à l'identification des dysfonctionnements du cours d'eau et de son milieu, ont conduit à une prise de conscience de la nécessité de prendre soin de la rivière.

Un premier syndicat d'études et d'aménagement est créé en 1991 en réponse à cette prise de conscience. Il devient en 2002 le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) et a notamment pour mission la mise en œuvre du contrat de rivière de l'Yzeron.

Un programme ambitieux d'aménagement global pour la protection contre les inondations et la restauration environnementale de plusieurs secteurs du bassin est donc envisagé. Ce sont 5 km de cours d'eau réparti sur 5 communes qui sont concernés, avec élargissement et endiguement des cours d'eau et restauration environnementale de ceux-ci en parallèle.

Les crues majeures qui ont eu lieu en 2003, 2005, 2008, 2009 et 2010, donnent lieu à la réalisation d'études supplémentaires. En 2010, le programme est retravaillé pour prendre en compte les résultats de ses études et inclure des solutions pour répondre aux enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité. Au final, ces aménagements seront réalisés sur 10 ans, de 2013 à 2023, avec le soutien d'une multitude de partenaires techniques et financiers. Les travaux réalisés sur le linéaire de l'Yzeron à Sainte-Foy-lès-Lyon et qui sont l'objet de cette fiche font partis de ces aménagements et ont deux objectifs : protéger la population contre les inondations et redonner une place à la biodiversité dans cet environnement urbanisé.

Le diagnostic écologique réalisé montrait que les fonctionnalités hydro-écologiques étaient très réduites sur ce secteur du bassin. Sur les dernières décennies, la dégradation des milieux s'est aggravée avec le développement des espèces invasives. L'enjeu écologique était donc de retrouver un panel d'espèces patrimoniales sur ce tronçon du cours d'eau mais aussi de restaurer les habitats typiques des milieux aquatiques.

Plusieurs réunions publiques ou réunions de quartiers ont eu lieu tout au long du projet, notamment pour présenter son avancement et répondre aux questions des riverains et usagers. Ils ont également été concertés lors d'enquêtes publiques. Celles-ci ont montré qu'il y avait une forte demande de la part des usagers pour la réalisation d'un aménagement pédestre et pour la mise en œuvre d'aménagements améliorant leur cadre de vie. Un expert en ingénierie écologique et un paysagiste étaient présents dans le groupement de maîtrise d'œuvre pour penser le réaménagement du cours d'eau en phase conception et suivi de travaux. De plus, le SAGYRC a rencontré à plusieurs reprises chacun des riverains individuellement lors des négociations foncières et durant la phase travaux.

Avant la réalisation des travaux et dans le cadre du projet de recherche « *traquer le regard* », la chercheuse Marylise Cottet (ENS de Lyon) est venue réaliser une expérimentation avec des lunettes Eye Tracking le long de l'Yzeron aval (à proximité du secteur de Sainte Foy-lès-Lyon) pour caractériser les bénéfices sociaux induits par les travaux de restauration écologique en territoire urbain. Les conclusions de cette étude montrent que les travaux de restauration écologique menés au sein des territoires urbains se traduisent, au-delà des bénéfices écologiques, par des bénéfices sociaux tout à fait tangibles. Les riverains perçoivent un bénéfice en termes de naturalité et d'esthétique et jugent des évolutions tout à fait positives.

Sur 550 m, l'Yzeron a été totalement restaurée avec des travaux d'envergure. Il s'agissait de redonner vie à un espace oublié de la rivière. Les actions principales notables réalisées en utilisant les techniques d'ingénierie écologique sont : la suppression de deux voies routières adjacentes au bénéfice d'un élargissement du lit en rive droite et en rive gauche pour gérer les crues trentennales – un mur béton de 320 m installé sur la rive gauche de la rivière fait office de digue de protection – la restauration du lit avec apport de graviers avec des macroformes, la suppression de trois seuils infranchissables, le traitement de la renouée du Japon et le réemploi de terres décontaminées pour la restauration des berges.

Pour la création de la trame turquoise, le choix des espèces s'est porté sur des espèces locales dont notamment des saules. Ce sont 50 arbres et 910 arbustes qui ont été replantés. Les berges ont également été ouvertes au public, notamment grâce au rétablissement d'une passerelle piétonne avec adaptation pour les personnes à mobilité réduite. La phase de travaux s'est étendue de l'été 2018 à l'hiver 2020, et ce malgré plusieurs épisodes de crues.

Aujourd'hui, l'entretien du cours d'eau est réalisé par le syndicat, propriétaire du lit et des berges. Il a donc une maîtrise complète de l'Yzeron sur ces secteurs réaménagés. Les espèces végétales et animales ont repris place dans l'écosystème et la fréquentation du site a augmenté. En effet, malgré la « jeunesse » du site et des périodes de sécheresse très marquées ces dernières années, les résultats de la première expertise post travaux (2022) sont très encourageants. Le retour de nombreuses espèces d'odonates est observé, ainsi que le passage du Martin Pêcheur, la végétation composée désormais d'une centaine de taxons ou encore la présence de trois espèces d'amphibiens dont l'Alyte accoucheur.

Il faut noter qu'une bonne stratégie de communication a été déployée pour valoriser le projet, sur de multiples supports d'information, tels que des actualités postées sur le site internet du SAGYRC et des articles dans le magazine « *Au fil de l'Yzeron* » du syndicat ; des newsletters envoyées par mail et des publications sur les réseaux sociaux du syndicat ; la réalisation de plaquettes d'information avant la phase travaux intitulée « Cap sur la restauration de l'Yzeron » ; l'organisation de journées événement ou encore d'une visite technique du site.

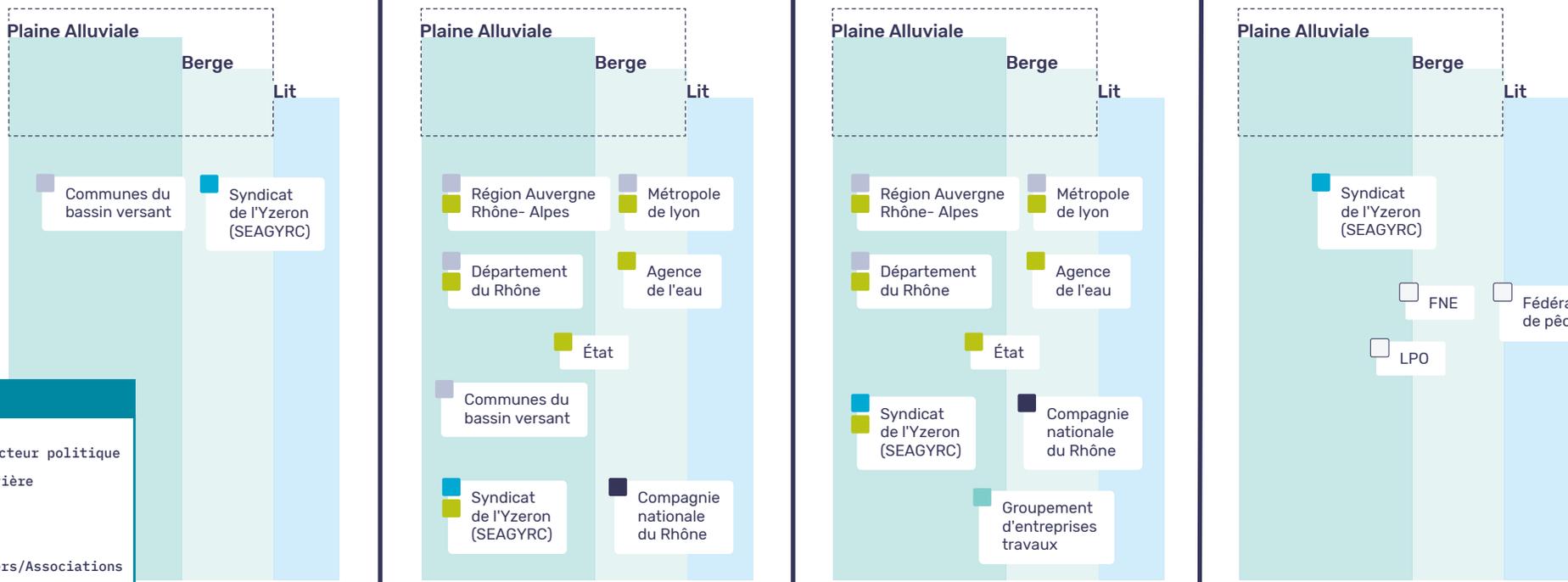
Les riverains, les usagers (environnementalistes, pêcheurs, promeneurs etc....) et les élus ont tous souligné les effets bénéfiques du projet par rapport à la perception et la vie autour du cours d'eau. Celui-ci est devenu et continu à être un objet de valorisation du cadre de vie, bien approprié par les habitants, intégré à l'Agenda 21 de la commune dans un concept de « *Jardins sans fin* » et sur lequel s'appuient plusieurs événementiels récurrents (braderie, Fête de l'environnement). Au niveau des usages, l'amélioration des habitats aquatiques permet une augmentation de l'attractivité de l'Yzeron et de sa fréquentation pour la pratique de la pêche de loisir en zone urbaine dense.

Alors que le projet avait pour objectifs de répondre à un problème de crues et de restauration environnementale, les travaux de restauration de l'Yzeron ont aussi permis de dynamiser le territoire. Il s'agit d'un bel exemple de projets multi-acteurs concerté réussi, pour lequel l'étude et l'apport d'une approche sociologique ont permis de mettre en lumière le besoin de faire de la rivière un atout du cadre de vie.

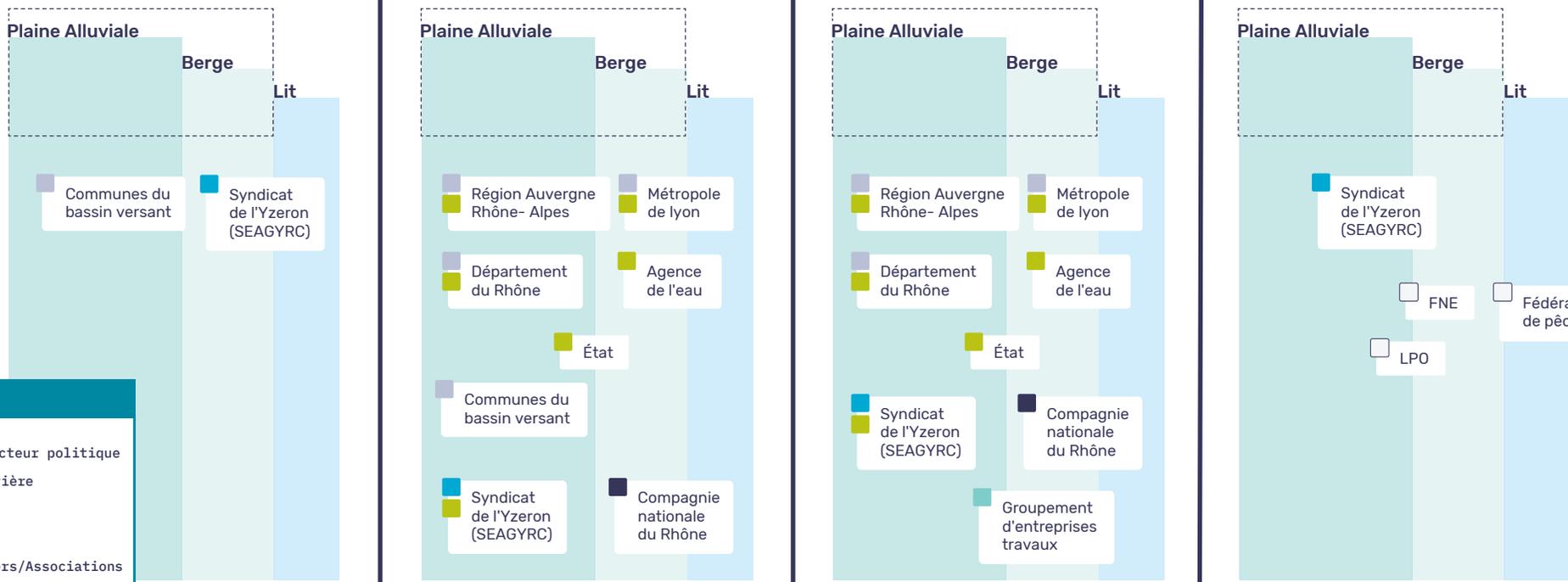
# YZERON



## Espaces



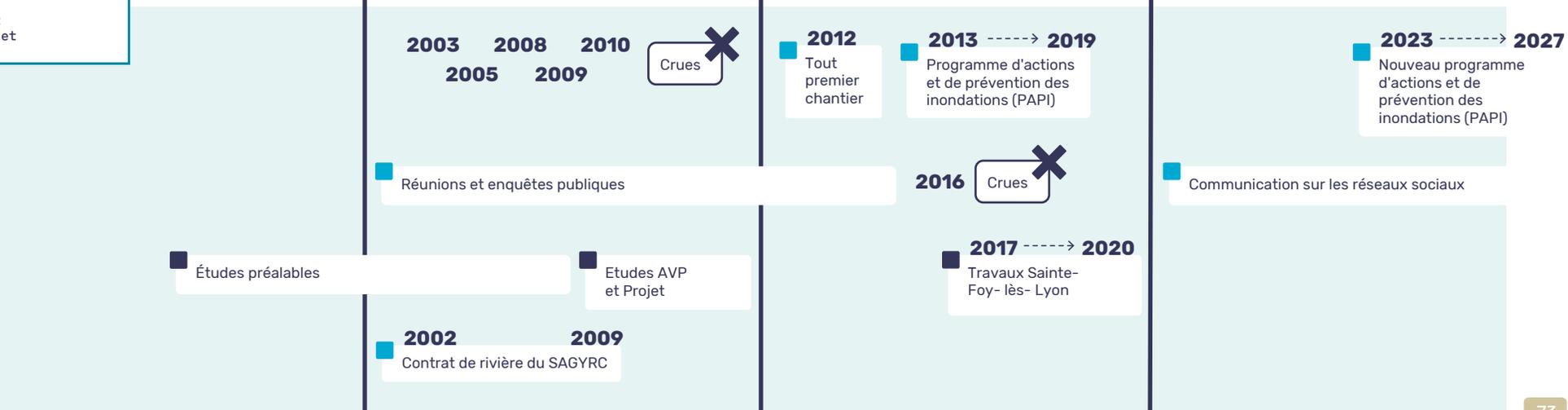
## Acteurs



**LÉGENDE**

- Collectivité / Acteur politique
- Syndicat de rivière
- AMO/BE/MOE
- Financier
- Riverains-usagers/Associations
- Autre
- ✗ Évènement ayant affecté le projet

## Dialogue usagers/acteurs



- 1** Dans les années 80, le risque inondations est de plus en plus fréquent sur le territoire et la gravité des crues de plus en plus importante. A l'issue de ces événements, les élus de plusieurs communes décident de créer le Syndicat Intercommunal du bassin de l'Yzeron et de construire un programme d'aménagement du cours d'eau.
- 2** À partir de 2002 et ce jusqu'à 2009, un contrat de rivière est mis en œuvre par le SAGYRC. De nombreuses études préalables sont menés pour proposer un projet d'aménagement durable, notamment en réalisant une expertise écologique de ces projets. En parallèle, des crues majeures se produisent en 2003, 2005, 2008, 2009 et 2010, conduisant à la réalisation d'études supplémentaires qui prennent en compte les retours d'expérience de ces crues. Le SAGYRC fait le constat d'importants dégâts matériels et des enjeux écologiques forts à prendre en compte sur le territoire, notamment la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

Le projet est coconstruit avec les communes, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et le département du Rhône, aussi financeurs du projet, et de nombreux partenaires associatifs. Le syndicat mène une enquête publique à destination des riverains et des usagers. Aussi, 2 réunions publiques/de quartiers en phase « avant-projet » ainsi que 2 autres en phase « projet » sont organisées avec les riverains pour leur présenter le projet d'aménagement et de restauration de l'Yzeron.
- 3** Les premiers travaux de protection prévus au programme global d'aménagement débutent à Charbonnières-les-Bains en 2012. Le chantier de Sainte-Foy-lès-Lyon est lancé en 2017 et se termine en 2020. En parallèle, dès 2013, le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) est adopté au sein du syndicat. Cette période est ponctuée de nouvelles crues et de négociations foncières avec les riverains qui ralentissent le démarrage des travaux sur certains secteurs. Une réunion de quartier est organisée pour la partie des négociations foncières, ainsi que des points individuels avec chacun des riverains. Lors du lancement des travaux, une autre réunion est faite, ainsi que d'autres points individuels organisés avec chacun des riverains pour signature d'une convention de remise en état des parcelles après travaux.
- 4** À la suite des travaux, des suivis naturalistes sont réalisés dès 2022 (suivis réalisés par la FNE, LPO, Fédération de pêche), et se poursuivront par intervalle de deux ans jusqu'en 2030. Par ailleurs, en 2023, le SAGYRC adopte son nouveau PAPI qui s'étend jusqu'en 2027.





**astee**  
L'association des professionnels  
de l'eau et des déchets